



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUÉBEC.

—
 QUÉBEC, SAMEDI, 20 MAI 1876.

Nominations.

Québec, 15 mai 1876.
 Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Polydore Langlais, écuyer, percepteur du Revenu de l'Intérieur pour la division de Kamouraska.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 16 mai 1876.
 Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Walter Cameron Ross, Charles Farquhar McGie et James Urias Travers, écuyers, du township de Hope, comté de Bonaventure, juges de paix pour le district de Gaspé. 3021

Proclamations.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. } ED. CARON.
 [L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIEME jour du mois de MAI courant, dans l'année de Notre-Sei-

PROVINCE OF QUEBEC.

—
 QUEBEC, SATURDAY, 20th MAY, 1876.

Appointments.

Quebec, 15th May, 1876.
 His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Polydore Langlais, esquire, Inland Revenue collector for the district of Kamouraska.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 16th May, 1876.
 His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Walter Cameron Ross, Charles Farquhar McGie and James Urias Travers, esquires, of the township of Hope, county of Bonaventure, justices of the peace for the district of Gaspé. 3022

Proclamations.

CANADA, PROVINCE OF QUEBEC. } ED. CARON.
 [L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTEENTH day of the month of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred

gneur, mil huit cent soixante-seize, et à chacun de vous.—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le QUINZIEME jour du mois de MAI, courant, mil huit cent soixante-seize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-SIXIEME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce PREMIER jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

459

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 mai 1876.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au Lieutenant-Gouverneur, par le conseil de la municipalité du township de Potton, dans le comté de Brôme, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en anglais seulement tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

3011

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 1413.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Ashuapmouchouan.

(2ème rang.)

Vente du lot No. 8, faite à Michel Clouet.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 16 mai 1876.

3067

Avis est par le présent donné qu'il a été présenté sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 33, s. 77, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur une requête de la part de Félix Gabriel Marchand, écuyer, notaire, de Saint-Jean, deman-

and seventy six, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the FIFTEENTH day of the month of MAY, one thousand eight hundred and seventy six, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the TWENTY SIXTH day of the month of JUNE next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this FIRST day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the thirty ninth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery.

460

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 13th May, 1876.

Notice is hereby given that application has been made to the Lieutenant-Governor, by the council of the municipality of the township of Potton, in the county of Brôme, for leave to publish in the english language only all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said council. All oppositions to the granting of the same must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

PH. J. JOLICŒUR,

Assistant-Secretary

3012

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 1413.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Ashuapmouchouan.

(2nd range.)

Sale of lot No. 8, made to Michel Clouet.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 16th May, 1876.

3068

Notice is hereby given that there has been presented under act 39th Victoria, chapter 33, s. 77, to His Excellency the Lieutenant-Governor a petition from Félix Gabriel Marchand, esquire, notary, of Saint John's, praying for permission to

dant qu'il lui soit permis d'accepter le transfert des minutes, repertoire et index de feu T. R. Jobson, on son vivant écuyer, notaire, de Saint-Jean.

Daté au bureau du Secrétaire de la province de Québec, ce cinquième jour de mai mil huit cent soixante et seize.

2957

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 24 janvier 1876.

Toutes les demandes de bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoique ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,— exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Et toute personne qui fera telle application devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill avec la somme de cent piastres au greffier du comité des bills privés.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition, demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

37

accept the transfer of the minutes, repertory and index of the late T. R. Jobson, in his lifetime esquire, notary, of Saint John's.

Dated at the office of the Secretary for the province of Quebec, the fifth day of May, one thousand eight hundred and seventy six.

2958

J. A. CHAPLEAU,
Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Quebec, 24th January, 1876.

All applications for private bills properly within the range of the powers of the legislature of the province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike-road or telegraph line, canal, lock, dam or slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any joint stock company; the incorporation of a city, township or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any county for purposes other than that of representation in parliament, or of any township; the removal of the site of any county, town or of any local offices; the regulation of any common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

And any person who shall make such application shall, within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, address a copy of his bill with the sum of one hundred dollars to the clerk of the committee on private bills.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule also, at the same time and in the same manner give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a draw bridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly

38

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Virginie Ethier, de la paroisse de l'Enfant-Jésus, dans le district de Montréal, épouse commune en biens de Zotique Robin Lapointe, meublier, dûment autorisée à ester en justice.
Demanderesse;

vs.
Le dit Zotique Robin Lapointe, son époux, du même lieu, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur.

PREVOST & PREFONTAINE,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 16 mai 1876. 3033

L'ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

Avis public est par les présentes donné, que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil par William Miller Ramsay, agent d'assurance, George Wellesley Hamilton, courtier, Ivan Wotherspoon, avocat, George Denholm, agent d'assurance, Robert Simms, John George Sidey, tous deux marchands à commission, John Cowan, marchand, Elliot T. Galt, banquier, George A. Drummond, manufacturier, et Alexander Walker, marchand, tous de la cité de Montréal, Canada, écuyers, pour obtenir des Lettres-Patentes sous le grand sceau de la province, leur octroyant une charte d'incorporation, en vertu des dispositions du dit acte, comme "Le Club de Pêche de la Rivière Jacques-Cartier," avec un capital de cinq mille piastres divisé en dix actions de cinq cents piastres chacune, dans le but de pêcher le saumon, la truite et autres poissons et les protéger dans la rivière Jacques-Cartier, dans cette province, et surtout dans le district de Portneuf, et dans ce but d'obtenir la propriété et les droits exclusifs sur les rives de la dite rivière et faire des réglemens pour l'usage par les actionnaires de la dite compagnie des propriétés et droits ainsi acquis, et pour les termes et conditions en vertu desquels le capital de la dite compagnie peut-être transmis, et aussi pour prélever une cotisation annuelle n'excédant pas vingt piastres par année pour chaque action, pour les fins de la dite compagnie.

Les lieux où les opérations de la dite compagnie seront transigées seront dans le comté de Portneuf et dans la cité de Montréal où sera le principal bureau.

Les premiers directeurs de la dite compagnie seront les dits William Miller Ramsay, George A. Drummond, Ivan Wotherspoon, George Denholm et John Cowan.

IVAN WOTHERSPOON,

Pour lui-même et co-requérants.

Montréal, 1er mai 1876. 2859 2

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*
No. 170.
Dame Amélie Roy, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, épouse de Joseph Weilbrenner, arpenteur, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice.
Demanderesse;

vs.
Le dit Joseph Weilbrenner, Défendeur.
La demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre le dit défendeur en cette cause.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la demanderesse.
Saint-Jean, 9 mai 1876. 2895 2

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
Dame Virginie Ethier, of the parish of l'Enfant Jésus, district of Montreal, wife common as to property of Zotique Robin Lapointe, cabinet-maker, duly authorized to sue,
Plaintiff;

vs.
The said Zotique Robin Lapointe, her husband, of the same place, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted by the plaintiff against the defendant.

PREVOST & PREFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 16th May, 1876. 3034

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council by William Miller Ramsay, insurance agent, George Wellesley Hamilton broker, Ivan Wotherspoon, advocate, George Denholm, insurance agent, Robert Simms, John George Sidey, both commission merchants, John Cowan, merchant, Elliot T. Galt, banker, George A. Drummond, manufacturer and Alexander Walker, merchant, all of the city of Montreal, in Canada, esquires, for Letters-Patent under the great seal of the province, granting them a charter of incorporation, under the provisions of the said act, as the "Jacques Cartier River Fishing Club", with a capital of five thousand dollars divided in ten shares of five hundred dollars each, for the purpose of carrying on and protecting the fishing of salmon, trout and other fish in the river Jacques Cartier, in this province, and specially in the district of Portneuf, and to that end to acquire property and exclusive rights on the banks of said river, and to make by laws to regulate the use by the shareholders in the said company of the property rights to be so acquired, and the terms and conditions under which stock in the said company may be transferred or transmitted, and also to levy an annual assessment not exceeding twenty dollars per annum for each share, for the purposes of the said company.

The places where the operations of the said company will be carried on will be the county of Portneuf and the city of Montreal, and its head office will be in the latter place.

The first directors of the said company will be the said William Miller Ramsay, George A. Drummond, Ivan Wotherspoon, George Denholm and John Cowan.

IVAN WOTHERSPOON,

For self and co-petitioners.

Montreal, 1st May, 1876. 2860

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*
No. 170.
Dame Amélie Roy, of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, wife of Joseph Weilbrenner, land surveyor, of the same place, and duly authorized to ester en justice,
Plaintiff;

vs.
The said Joseph Weilbrenner, Defendant.
The said plaintiff has, this day, instituted an action for separation as to property against the defendant in this cause.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for plaintiff.
Saint Johns, 9th May, 1876. 2896

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*
No. 163.

Dame Florence Béchard, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, épouse de Constant Cartier, cultivateur, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Constant Cartier, Défendeur.
La demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre le dit défendeur en cette cause.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la demanderesse.

Saint-Jean, 28 avril 1876. 2897 2

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Abigail E. Holden, de la cité et du district de Montréal, épouse de Harlow Chandler, du même lieu, marchand, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Harlow Chandler, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, ce jour.

GILMAN & HOLTON,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 28 avril 1876. 2705 3

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Sarah Mulligan, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Hiram Duclos, fils, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Hiram Duclos, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

DUHAMEL & RAINVILLE,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 15 avril 1876. 2423 5

Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Herménégilde Gagné, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Morand dit Morin dit Moren, entrepreneur, du même lieu, judiciairement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Morand dit Morin dit Moren, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée en cette cause.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX
& HUTCHINSON,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 29 décembre 1875. 2837 3

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District d'Arthabaska }

Dame Adéla de Ouellet, épouse d'Adolphe Lafond, Demanderesse ;

vs.

Adolphe Lafond, du township de Warwick, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le cinq avril courant.

ERNEST PACAUD,
Avocat de la Demanderesse.

Arthabaskaville, 10 avril 1876. 2539 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1719.

Dame Lucy Bissonnette, de la cité et district de Montréal, épouse commune en biens d'Eusèbe

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*
No. 163.

Dame Florence Béchard, of the parish of Sainte-Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, wife of Constant Cartier, of the same place, farmer, and duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Constant Cartier, Defendant.
The said plaintiff has, this day, instituted an action for separation as to property against the defendant in this cause,

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for plaintiff.

Saint-Johns, 28th April, 1876. 2898

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Abigail E. Holden, of the city and district of Montreal, wife of Harlow Chandler, of the same place, merchant, duly authorized à ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Harlow Chandler, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, this day.

GILMAN & HOLTON,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 28th April, 1876. 2706

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Sarah Mulligan, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Hiram Duclos, junior, trader, of the same place, duly authorized à ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Hiram Duclos, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

DUHAMEL & RAINVILLE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 15th April, 1876. 2424

Montreal. } *Superior Court.*

Dame Herménégilde Gagné, of the city and district of Montreal, wife of Louis Morand *alias* Morin *alias* Moren, of the same place, contractor, judicially authorized à ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Louis Morand *alias* Morin *alias* Moren, Defendant.
An action for separation as to property has been, this day, instituted in this cause.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX
& HUTCHINSON,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 29th December, 1875. 2838

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska }

Dame Adélaïde Ouellet, wife of Adolphe Lafond, Plaintiff ;

vs.

Adolphe Lafond, of township Warwick, Defendant.

An action for separation of property has been instituted in this cause on the fifth of April instant.

ERNEST PACAUD,
Attorney for Plaintiff.

Arthabaskaville, 10th April, 1876. 2540

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Montreal. } No. 1719.

Dame Lucy Bissonnette, of the city of Montreal, said district, wife common as to property of Eu-

Martin, menuisier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre le dit Eusèbe Martin, son époux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 24 avril 1876. 2629 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1924.
Dame Philomène Favreau, de la paroisse de Longueuil, district de Montréal, épouse commune en biens d'Antoine Bénard, fils, charrotier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Antoine Bénard, son époux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
2993 2 Avocats de la demanderesse.

sèbe Martin, carpenter, of the same place, duly authorized to sue, Plaintiff; against the said Eusèbe Martin, her husband, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted by the plaintiff against the defendant.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Attorney for plaintiff.

Montreal, 24th April, 1876. 2630

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1924.
Dame Philomène Favreau, of the parish of Longueuil, said district, wife common as to property of Antoine Benard, son, coachman, of the same place, duly authorized, Plaintiff;

vs.

The said Antoine Benard, her husband, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted by the plaintiff against the defendant.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
2994 Attorneys for plaintiff.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de John O'Brien, commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.
Mercredi, le septième jour de juin prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour demander sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN O'BRIEN.
Par ERNEST DESROSIERS,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 29 avril 1876. 2703 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska. }
In re :—Joseph Narcisse Bouré, failli.
Le vingt-deuxième jour de juin prochain, le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte.

Par THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem.*

Rivière-du-Loup (en bas), 29 avril 1876. 2531 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
Dans l'affaire de Louis Trudeau, failli.
Jeudi, le huitième jour de juin prochain, 1876, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS TRUDEAU.
Par CLEMENT HARPIN,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 2 mai 1876. 2765 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Rimouski. }
Dans l'affaire d'Anthime Drapeau et Pierre Drapeau, de la ville de Saint-Germain de Rimouski, marchands associés, faisant commerce sous les nom et raison de A. Drapeau et Frère, tous deux aussi bien individuellement qu'comme membres de la dite société, faillis.
Le douzième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ANTHIME DRAPEAU,
PIERRE DRAPEAU.
Par F. F. ROULEAU,
Leur procureur *ad litem.*

Rimouski, 2 mai 1876. 2805 3

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of John O'Brien, trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.
On Wednesday, the seventh day of June next, the insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN O'BRIEN.
Per ERNEST DESROSIERS,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 29th April, 1876. 2704

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Kamouraska. }
In re :—Joseph Narcisse Bouré, an Insolvent.
On the twenty second day of June next, the insolvent will apply for a discharge under the said act.

By THOMAS MOLONY,
His attorney *ad litem.*

River du Loup (en bas), 29th April, 1876. 2532

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }
In the matter of Louis Trudeau, an Insolvent.
Thursday, the eighth day of June next, 1876, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LOUIS TRUDEAU.
By CLEMENT HARPIN,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 2nd May, 1876. 2766

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Rimouski. }
In the matter of Anthime Drapeau and Pierre Drapeau, of the town of Saint-Germain of Rimouski, merchants in partnership, carrying on business under the firm of A. Drapeau & Frère, both as well individually and as members of the said firm, Insolvents.
On the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

ANTHIME DRAPEAU,
PIERRE DRAPEAU.
By F. F. ROULEAU,
Their attorney *ad litem.*

Rimouski, 2nd May, 1876. 2806

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Rimouski. }
 Dans l'affaire de Louis Philippe Saucier, marchand,
 de la paroisse de Sanday Bay, failli.
 Le douzième jour de juin prochain, le soussigné
 demandera à la dite cour sa décharge en vertu du
 dit acte.

L. P. SAUCIER.
 Par F. F. ROULEAU,
 Son procureur *ad litem*.

Rimouski, 2 mai 1876. 2807 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Rimouski. }
 Dans l'affaire de Joseph Allard et Samuel Allard,
 tous deux de la ville de Saint Germain de Ri-
 mouski, marchands, faisant affaires comme tels
 au dit lieu sous les nom et raison de Allard Bro-
 thers, tous deux aussi bien individuellement
 qu'en leur qualité de membres de la dite société,
 faillis.

Le douzième jour de juin prochain, les soussi-
 gnés demanderont à la dite cour leur décharge
 en vertu du dit acte.

JOSEPH ALLARD,
 SAMUEL ALLARD.
 Par T. T. ROULEAU,
 Leur procureur *ad litem*.

Rimouski, 2 mai 1876. 2809 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Rimouski. }
 Dans l'affaire de John R. Peverley, commerçant,
 failli.

Le douzième jour de juin prochain, le soussigné
 demandera à la dite cour sa décharge en vertu du
 dit acte.

JOHN R. PEVERLEY.
 Par F. F. ROULEAU,
 Son procureur *ad litem*.

Rimouski, 2 mai 1876. 2811 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-Hyacinthe. }
 Dans l'affaire d'Isidore Maranda, commerçant, de
 Saint-Simon, district de Saint-Hyacinthe, tant
 en son nom que comme ayant fait affaires et
 commerce à Saint-Simon avec Norbert Sylvestre,
 sous la raison sociale de Maranda et Sylvestre,
 failli.

Le trentième jour de mai prochain, le soussigné
 demandera au juge de la dite cour sa décharge en
 vertu du dit acte.

ISIDORE MARANDA.
 Par SICOTTE & TELLIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 25 avril 1876. 2579 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Gilbert Lauzon et George Ber-
 trand, commerçants de chaussures, des cité et
 district de Montréal, tant individuellement que
 comme ayant fait affaires en société, sous les
 nom et raison sociale de Lauzon & Bertrand,
 faillis.

Vendredi, le deuxième jour de juin prochain,
 les soussignés demanderont à la dite cour leur
 décharge en vertu des dits actes.

LAUZON & BERTRAND.
 Par LAREAU & LEBŒUF,
 Procureurs des faillis.

Montréal, 27 avril 1876. 2621 4

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Rimouski. }
 In the matter of Louis Philippe Saucier, merchant,
 of the parish of Sanday Bay, an Insolvent.
 On the twelfth day of June next, the under-
 signed will apply to the said court for his dis-
 charge under the said act.

L. P. SAUCIER.
 By F. F. ROULEAU,
 His Attorney *ad litem*.

Rimouski, 2nd May, 1876. 2808

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Rimouski. }
 In the matter of Joseph Allard and Samuel Allard,
 both of the town of Saint Germain of Rimouski,
 merchants, carrying on business as such at the
 said place under the firm of Allard Brothers,
 both as well individually and as members of the
 said firm, Insolvents.

On the twelfth day of June next, the under-
 signed will apply to the said court for their dis-
 charge under the said act.

JOSEPH ALLARD,
 SAMUEL ALLARD.
 By F. F. ROULEAU,
 Their attorney *ad litem*.

Rimouski, 2nd May, 1876. 2810

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Rimouski. }
 In the matter of John R. Peverley, trader, an
 Insolvent.

On the twelfth day of June next, the under-
 signed will apply to the said court for his dis-
 charge under the said act.

JOHN R. PEVERLEY.
 By F. F. ROULEAU,
 His attorney *ad litem*.

Rimouski, 2nd May, 1876. 2812

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint-Hyacinthe. }
 In the matter of Isidore Maranda, trader, of Saint
 Simon, district of Saint-Hyacinthe, as well in
 his name as having carried on trade and business
 in partnership with Norbert Sylvestre, under
 the name and firm of Maranda and Sylvestre,
 an Insolvent.

On the thirtieth day of May next, the under-
 signed will apply to the judge of the said court for
 a discharge under the said act.

ISIDORE MARANDA.
 By SICOTTE & TELLIER,
 His attorneys *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 25th April, 1876. 2580

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Gilbert Lauzon and George Ber-
 trand, shoe traders, of the city and district of
 Montreal, as well individually as having carried
 on business in co-partnership, under the name
 and firm of Lauzon & Bertrand, Insolvents.

On Friday, the second day of June next, the un-
 dersigned will apply to the said court for a dis-
 charge under the said acts.

LAUZON & BERTRAND.
 By LAREAU & LEBŒUF,
 Attorneys for insolvents.

Montreal, 27th April, 1876. 2622

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire d'Edwin S. Foss, failli.

Le soussigné a produit au greffe de cette cour un consentement par ses créanciers à sa décharge, et mardi, le sixième jour de juin prochain, il fera application à la dite cour pour obtenir confirmation de la dite décharge.

EDWIN S. FOSS.

Per HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 22 avril 1876. 2561 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska.

Dans l'affaire d'Edmond Tétu, failli.

Le vingtième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDMOND TETU.

Par J. ELZ. POULIOT,
Son procureur *ad litem*.

Kamouraska, 26 avril 1876. 2555 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Calixte Dupuis, failli.

Le sixième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte tant individuellement que comme ayant été membre de la raison sociale de C. et L. Dupuis.

CALIXTE DUPUIS.

Par BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Ses procureurs *ad litem*.

Daté, 20 avril 1876. 2535 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de William J. Fairbairn et Herbert F. Coones, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-troisième jour de mai prochain, 1876, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM J. FAIRBAIRN,
HERBERT F. COONES.

Par A. & W. ROBERTSON,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 11 avril 1876. 2297 6

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois.

Dans l'affaire de Charles Scott, failli.

Le vingt-septième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

CHARLES SCOTT.

Par J. K. ELLIOT,
Son procureur *ad litem*.

Beauharnois, 20 avril 1876. 2431 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois.

Dans l'affaire de Pierre Vézina, failli.

Le vingt-septième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

PIERRE VEZINA.

Par J. K. ELLIOT,
Son procureur *ad litem*.

Beauharnois, 20 avril 1876. 2427 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Edwin S. Foss, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Tuesday, the sixth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge.

EDWIN S. FOSS.

By HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 22nd April, 1876. 2562

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Kamouraska.

In the matter of Edmond Tétu, an Insolvent.

On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDMOND TETU.

By J. ELZ. POULIOT,
His attorney *ad litem*.

Kamouraska, 26th April, 1876. 2556

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Calixte Dupuis, an Insolvent.

On the sixth day of June next, the undersigned will apply to the court for a discharge under the said act as well individually as having been a member of the firm of C. and L. Dupuis.

CALIXTE DUPUIS.

Per BROOKS, CAMIRAND & HURD,
His attorneys *ad litem*.

Dated, 20th April, 1876. 2536

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of William J. Fairbairn and Herbert F. Coones.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty third day of May next (1876), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

WILLIAM J. FAIRBAIRN,
HERBERT F. COONES.

By A. & W. ROBERTSON,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 11th April, 1876. 2298

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois.

In the matter of Charles Scott, an Insolvent.

On the twenty seventh day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

CHARLES SCOTT.

By J. K. ELLIOT,
His attorney *ad litem*.

Beauharnois, 20th April, 1876. 2432

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois.

In the matter of Pierre Vézina, an Insolvent.

On the twenty seventh day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

PIERRE VEZINA.

By J. K. ELLIOT,
His attorney *ad litem*.

Beauharnois, 20th April, 1876. 2428

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Louis Précourt, commerçant, de
la cité des Trois-Rivières, failli.

Mardi, le vingt-troisième jour de mai prochain,
le failli soussigné fera application à cette cour pour
obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

LOUIS PRÉCOURT.

Par J. B. L. HOULD,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 10 avril 1876. 2293 6

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Joseph Bellemare, commerçant, de
la paroisse de Saint-Bernabé, comté de Saint
Maurice, failli.

Mardi, le vingt-troisième jour de mai prochain,
le failli soussigné fera application à cette cour pour
obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

JOSEPH BELLEMARE.

Par J. B. L. HOULD,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 10 avril 1876. 2295 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de William McKerness, failli.

Lundi, le cinquième jour de juin prochain, 1876,
le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa
décharge en vertu des dispositions du dit acte.

WILLIAM MCKERNESS.

Par PAGNUELO & MAJOR,

Ses procureurs *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 26 avril 1876. 2609 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de L. Cohn et Fils, faillis.

Le premier jour de juin prochain, les soussignés
demanderont à la dite cour leur décharge en vertu
du dit acte.

LOUIS COHN,
ADOLPHE L. COHN,
LEON LOUIS COHN.

Par F. E. POUTRÉ,

Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 27 avril 1876. 2679 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Alexander Murphy et Cuddiley, faillis.

Vendredi, le vingt-sixième jour de mai prochain,
le soussigné fera application pour sa décharge en
vertu du dit acte.

PATRICK B. CUDDILEY.

Par DUHAMEL & RAINVILLE,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 avril 1876. 2329 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Valérie Paquette, veuve
de feu Joseph Lanthier, en son vivant boulan-
ger et commerçant, de la cité de Montréal,
failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette
cause, et les créanciers sont notifiés de s'assem-
bler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, lundi, le cinquième jour de juin, A. D.
1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de rece-
voir un état de ses affaires, et nommer un syndic
s'ils le jugent à propos.

O. LECOURES,

Syndic officiel.

Montréal, 10 mai 1876. 2887 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. }
In the matter of Louis Precourt, trader, of the city
of Three Rivers, an Insolvent

On Tuesday, the twenty third day of May next,
the insolvent will apply to the said court for his
discharge under the said acts.

LOUIS PRÉCOURT.

By J. B. L. HOULD,

His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 10th April, 1876. 2294

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. }
In the matter of Joseph Bellemare, trader, of the
parish of Saint Bernabé, county of Saint Maurice,
an Insolvent.

On Tuesday, the twenty third day of May next,
the insolvent will apply to the said court for a
discharge under the said acts.

JOSEPH BELLEMARE.

By J. B. L. HOULD,

His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 10th April, 1876. 2296

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe, }

In the matter of William McKerness, an Insolvent.

On Monday, the fifth day of June next, 1876,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

WILLIAM MCKERNESS.

Per PAGNUELO & MAJOR,

His attorneys *ad litem*.

Saint Hyacinthe, 26th April, 1876. 2610

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of L. Cohn & Sons, Insolvents.

On the first day of June next, the undersigned
will apply to the said court for a discharge under
said act.

LOUIS COHN,
ADOLPHE L. COHN,
LEON LOUIS COHN.

Per F. E. POUTRÉ,

Their attorney *ad litem*.

Montreal, 27th April, 1876. 2680

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Alexander Murphy & Cuddiley, Insolvents.

On Friday, the twenty sixth day of May next,
the undersigned will apply to said court for a dis-
charge under the said act.

PATRICK B. CUDDILEY.

By DUHAMEL & RAINVILLE,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 12th April, 1876. 2330

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Valerie Paquette, widow
of the late Joseph Lanthier, in his lifetime
baker and trader, of the city of Montreal, an
Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause,
and the creditors are notified to meet at my office,
No. 16, Saint-Vincent street, in the city of Mon-
treal, on Monday, the fifth day of June, A. D.
1876, at four o'clock in the afternoon, to receive
statements of her affairs, and to appoint an
assignee if they see fit.

O. LECOURES,

Official assignee.

Montreal, 10th May, 1876. 2888

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire d'Angelo M. F. Gianelli, failli.

Vendredi, le ving-sixième jour de mai prochain, le soussigné fera application pour sa décharge en vertu du dit acte.

ANGELO M. F. GIANELLI.
 Par DUHAMEL & RAINVILLE,
 Sesprocureurs *ad litem*.

Montréal, 12 avril 1876. 2327 6

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }

Dans l'affaire de Samuel Johnston et John Johnston, faillis, faisant ci-devant affaires en la cité de Montréal, en société ensemble et avec Alexander Empey & Bolton Empey, sous les nom et raison de Empey, Johnston & Cie.

Mercredi, le septième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à cette honorable cour qu'une décharge leur soit accordée en vertu du dit acte.

SAMUEL JOHNSTON,
 JOHN JOHNSTON,
 Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
 HUTCHINSON & WALKER,
 Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 27 avril 1876. 2681 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Perrault, failli.

Vendredi, le deuxième jour de juin prochain, le failli en cette affaire demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par CYR. T. SUZOR,
 Son procureur *ad litem*.
 Québec, 27 avril 1876. 2691 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Demers, failli.

Le vingt-sixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE DEMERS.
 Par DUHAMEL & RAINVILLE,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 15 avril 1876. 2421 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Côté, de la paroisse de Saint-Calixte de Somerset, ci-devant de Sainte-Julie de Somerset, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Plessisville, lundi, le cinquième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

OCT. OUELLETTE,
 Syndic officiel.
 Plessisville de Somerset, 8 mai 1876. 2901 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Hilaire Leroux, du village de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
 No. 60, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 9 mai 1876. 2941 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
 District of Montreal, } *Superior Court.*
 In the matter of Angelo M. F. Gianelli, an Insolvent.

On Friday, the twenty sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANGELO M. F. GIANELLI.
 By DUHAMEL & RAINVILLE,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 12th April, 1876. 2328

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Samuel Johnston and John Johnston, Insolvents, heretore doing business at the city of Montreal, in partnership together and with Alexander Empey & Bolton Empey, under the name and firm of Empey, Johnston & Co.

On Wednesday, the seventh day of June next, the undersigned will apply, in behalf of the said insolvents, to the said court for a discharge under the said act.

SAMUEL JOHNSTON,
 JOHN JOHNSTON,
 By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
 HUTCHINSON & WALKER,
 Their attorneys *ad litem*.
 Montreal, 27th April, 1876. 2682

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Louis Perrault, an Insolvent.

On Friday, the second day of June next, the insolvent in this matter will apply to the said court for a discharge under the said act.

Per CYR. T. SUZOR,
 His attorney *ad litem*.
 Quebec, 27th April, 1876. 2692

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of George Demers, an Insolvent. The twenty sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE DEMERS.
 By DUHAMEL & RAINVILLE,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 15th April, 1876. 2422

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Côté, of the parish of Saint Calixte de Somerset, heretofore of Sainte-Julie de Somerset, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Plessisville, on Monday, the fifth day of June next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

OCT. OUELLETTE,
 Official assignee.
 Plessisville de Somerset, 8th May, 1876. 2902

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Hilaire Leroux, of the village of Sainte Scholastique, in the county of Two-Mountains, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.
 Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
 No. 60, Saint James street,
 Montreal, 9th May, 1876. 2942

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Auguste Amos et Eugène Amos, tous deux de la cité de Montréal, marchands de cuir, y faisant affaires sous la raison sociale de A. et E. Amos, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de juin, A. D. 1876, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 8 mai 1876. 2945 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Moïse Dufresne, de la cité de Montréal, et Thomas McGarity, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, marchands-épiciers, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société à Montréal et à Ottawa, sous les nom et raison de Dufresne et McGarity; et le dit Joseph Moïse Dufresne, comme ayant fait affaires à Montréal, seul, après la dissolution de la dite société sous le dit nom de Dufresne & McGarity, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de juin, A. D. 1876, à trois heures p. m., pour recevoir l'état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
2939 2

Montréal, 9 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Edmond Germain, tanneur, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, Demandeur; vs. Charles E. Seymour, de la cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 8 mai 1876. 2947 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Audet dit Lapointe, père, et François Audet dit Lapointe, fils, tant personnellement qu'ayant fait affaires ensemble en société, sous les nom et raison de François Lapointe & fils, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 10, rue Saint-Vincent, Montréal, mardi, le sixième jour de juin, A. D., 1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.
2889 2

Montréal, 10 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Camille Gratton, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette cause, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.
2885 2

Montréal, 10 mai 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Auguste Amos and Eugène Amos, both of the city of Montreal, dealers in leather, there doing business in co-partnership under the name or firm of A. and E. Amos, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fifth day of June, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 8th May, 1876. 2946

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Moïse Dufresne, of the city of Montreal, and Thomas McGarity of the city of Ottawa, in the province of Ontario, grocers, as well individually as having carried on business in partnership, at Montreal and at Ottawa, under the name or firm of Dufresne and McGarity; and the said Joseph Moïse Dufresne, as having carried on business at Montreal, alone, after the dissolution of the said partnership under the said name or firm of Dufresne & McGarity, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the fifth day of June, A. D. 1876, at three o'clock p. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
2940

Montreal, 9th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Edmond Germain, tanner, of the city of Ottawa, province of Ontario, Plaintiff; vs. Charles E. Seymour, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 8th May, 1876. 2948

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Audet dit Lapointe, senior, and François Audet dit Lapointe, junior, as well individually as having carried on business in co-partnership, under the name or firm of François Lapointe & Fils, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Tuesday, the sixth day of June, A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.
2890

Montreal, 10th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Camille Gratton, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.
2886

Montreal, 10th May, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David B. A. Macbean, M. D., de la cité de Montréal, propriétaire de la "Turkish Bath and Health Institute," commerçant, failli. Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 8 mai 1876.

2949 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thiburce Bricot dit Lamarche, de Saint-Vincent de Paul, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le trentième jour de mai, A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives au consentement signé par les créanciers d'accorder au dit failli une décharge.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Montréal, 9 mai 1876.

2951 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Michaud, de Longueuil, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur composition a été préparée sujette à objection, jusqu'à lundi, le cinquième jour de juin, A. D. 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 10 mai 1876.

2937 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Eugène Brunelle, du village de Plessisville, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 mai 1876.

2943 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Carlos Skinner, du village de Waterloo, dans le district de Bedford, bijoutier et droguiste, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, ici, mardi, le sixième jour de juin prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

THOS. BRASSARD,

Syndic Officiel.

Waterloo, P. Q., 11 mai 1876.

2959 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Casimir Vallière, commerçant de bois, de la paroisse de Saint-Norbert d'Arthabaska, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Plessisville, mardi, le sixième jour du mois de juin, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

OCT. GUELLET,

Syndic officiel.

Plessisville de Somerset, 8 mai 1876.

2903 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of David B. A. Macbean, M. D., of the city of Montreal, proprietor of Turkish Bath and Health Institute, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 8th May, 1876.

2950

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thiburce Bricot dit Lamarche, of Saint Vincent de Paul, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the thirtieth day of May, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the consent signed by creditors to grant to the said insolvent a discharge.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Montreal, 9th May, 1876.

2952

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Michaud, of Longueuil, trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared, subject to objection until Monday, the fifth day of June, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 10th May, 1876.

2938

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Eugène Brunelle, of the village of Plessisville, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 9th May, 1876.

2944

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Carlos Skinner, of the village of Waterloo, in the district of Bedford, jeweller and druggist, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, here, on Tuesday, the sixth day of June next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. BRASSARD,

Official assignee.

Waterloo, P. Q., 11th May, 1876.

2960

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Casimir Vallière, lumber merchant, of the parish of Saint Norbert d'Arthabaska, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Plessisville, on Tuesday, the sixth day of June next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

OCT. GUELLET,

Official assignee.

Plessisville de Somerset, 8th May, 1876. 2904

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Chalifoux, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de juin, A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Montréal, 11 mai 1876.

2963 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Austin D. Cable, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Compagnie, dans la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de juin, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.

Montréal, 11 mai 1876.

2967 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de O. Methé et frères, faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 9 mai 1876.

2989 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. E. Massé, de Notre-Dame de Bonsecours, commerçant, failli.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, syndic officiel pour le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, résidant à Saint-Hyacinthe, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 9 mai 1876.

2851 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Henri Côté, marchand-tailleur, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la ville d'Iberville, lundi, le cinquième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. AUGER,
Syndic officiel.

Iberville, 1er mai 1876.

2849 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William Beaufoy, des cité et district de Montréal, failli; et Alexander Moffat, syndic.

Vendredi, le seizième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM BEAUFOY.
Par MacMASTER & HALL,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 9 mai 1876.

2865 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Chalifoux, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the sixth day of June, A. D. 1876, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Montreal, 11th May, 1876.

2964

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Austin D. Cable, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Stewart, Dupuy and Company, in the city of Montreal, on Monday the fifth day of June, A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Merchants' Exchange Building,

No. 11, Saint-Sacrement street.

Montreal, 11th May, 1876.

2968

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of O. Methé and Brothers, Insolvents.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 9th May, 1876.

2990

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. E. Massé, trader, of Notre-Dame de Bonsecours, an Insolvent.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, official assignee for the judicial district of Saint-Hyacinthe, residing in Saint-Hyacinthe, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims in my hands within one month.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint-Hyacinthe, 9th May, 1876.

2852

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Henri Côté, merchant-tailor, of the town of Saint-John, in the district of Iberville, an Insolvent.

The insolvent has made to me an assignment of his estate, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Iberville, on Monday, the fifth day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. AUGER,
Official assignee.

Iberville, 1st May, 1876.

2850

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William Beaufoy, of the city and district of Montreal, an Insolvent; and Alexander Moffat, assignee.

On Friday, the sixteenth day of June next, at the hour of eleven o'clock forenoon, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM BEAUFOY.
Per MacMASTER & HALL,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 9th May, 1876.

2866

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Reginald H. Buchanan et Edmond R. Ware, tous deux des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, agents mécaniciens, faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Buchanan, Ware et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Cie, dans la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de juin prochain, A. D. 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Bureau de Stewart, Dupuy et Cie.
Merchants' Exchange Building.
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 12 mai 1876. 2965 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Thomas Moore, commerçant, du village de Napierville, dans le district d'Iberville, failli.

Le, soussigné fera application à cette cour pour sa décharge en vertu des dits actes, le seizième jour de juin prochain.

THOMAS MOORE.
Par CHARLAND & PARADIS,
Ses avocats ad litem.
Saint-Jean, 9 mai 1876. 2891 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William A. Morrison, de Frelighsburg, P. Q., failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à Frelighsburg susdit, lundi, le vingt-deuxième jour de mai courant, à deux heures p. m., pour nommer un ou plusieurs inspecteurs à la dite succession aux lieu et place de Elias Gay, absent.

M. O. HART,
Syndic.
Frelighsburg, P. Q., 9 mai 1876. 2899 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Lester Daggett, commerçant, de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, failli.

Le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge en vertu des dits actes, le seizième jour de juin prochain.

LESTER DAGGETT.
Par CHARLAND & PARADIS,
Ses avocats ad litem.
Saint-Jean, 9 mai 1876. 2893 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Francis O'Connor, épiciier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B Stewart, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et compagnie, dans la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de juin, A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.
Merchants, Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 8 mai 1876. 2915 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Reginald H. Buchanan and Edmond R. Ware, both of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, machinery agents, trading together as such partnership under the name and firm of Buchanan, Ware & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Co, in the city of Montreal, on Monday, the fifth day of June next, A. D. 1876, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 12th May, 1876. 2966

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, }
District of Iberville. } Superior Court.

In the matter of Thomas Moore, of the village of Napierville, in the district of Iberville, trader, an Insolvent.

The undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts, on the sixteenth day of June next.

THOMAS MOORE.
By CHARLAND & PARADIS,
His attorneys ad litem.
Saint John's, 9th May, 1876. 2892

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William A. Morrison, of Frelighsburg, P. Q., an Insolvent.

The creditors of the insolvent are hereby notified to meet in my office, in Frelighsburg aforesaid, on Monday, the twenty second day of May instant, at two o'clock p. m., for the purpose of appointing one or more inspectors to said insolvent's estate in the room and stead of Elias Gay, absconded.

M. O. HART,
Assignee.
Frelighsburg, P. Q., 9th May, 1876. 2900

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, }
District of Iberville. } Superior Court.

In the matter of Lester Daggett, of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, trader, an Insolvent.

The undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts on the sixteenth day of June next.

LESTER DAGGETT.
By CHARLAND & PARADIS,
His attorneys ad litem.
Saint Johns, 9th May, 1876. 2894

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Francis O'Connor, of the city and district of Montreal, grocer, and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy and company, in the city of Montreal, on Monday, the fifth day of June, A. D. 1876, at the hour of four of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.
Merchants, Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 8th May, 1876. 2916

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Albert Knight, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau du sous-signé, dans le village de Stanstead Plain, le vingt-troisième jour de mai courant à dix heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général et pour l'examen du failli.

E. R. JOHNSON,
Syndic.
2905 2

Daté ce 8 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. S. Woods, hôtelier, Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, mardi, le sixième jour de juin, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir l'état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

No. 58, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 11 mai 1876. 2907 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Trudelle, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et sur signification de ce bref, le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans Aylmer, le cinq de juin prochain, à deux heures p. m. afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. BOURGÉAU,
Syndic officiel.
2917 2

Aylmer, 10 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de MacDonald, Moodie et Cie., faillis.

Je, soussigné, James Court, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JAMES COURT,
Syndic.
2909 2

Montréal, 8 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

District de Richelieu. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de François Gélinas, failli.

Avis est par le présent donné que le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, le dix de juin prochain.

FRANÇOIS GÉLINAS.
Par GHS. GILL,
Son procureur ad litem.

Sorel, 4 mai 1876. 2815 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Hamilton & Cie., marchands, Montréal, Défendeurs;

vs.

Peter Ferguson et John M. O'Leary, tous deux de la cité de Montréal, entrepreneurs et commerçants, et associés sous le nom et raison de Ferguson & O'Leary, entrepreneurs, Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Doutre et Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de mai 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 26 avril 1876. 2987 2

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Albert Knight, an Insolvent.

The creditors of this above named Insolvent are hereby notified to meet at the office of the undersigned, in the village of Stanstead Plain, on the twenty third day of May instant, at the hour of ten in the forenoon, for the purpose of ordering the affairs of the estate generally, and for the examination of the insolvent.

E. R. JOHNSON,
Assignee.
2906

Dated 8th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. S. Woods, hotel keeper, Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet, at my office, in Montreal, on Tuesday, the sixth day of June, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

No. 58, Saint François-Xavier street.
Montreal, 11th May, 1876. 2908

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean-Baptiste Trudelle, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this matter, and after due notice of said writ, the insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Aylmer, on the fifth day of June next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. BOURGÉAU,
Official assignee.
2918

Aylmer, 10th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of MacDonald, Moodie & Co., Insolvents.

I, the undersigned, James Court, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JAMES COURT,
Assignee.
2910

Montreal, 8th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

District of Richelieu. } Superior Court.

In the matter of Francis Gelinus, an Insolvent.

Notice is given that the undersigned will apply to the said court for a confirmation of his discharge under the said act, on the tenth of June next.

FRANÇOIS GÉLINAS.
By GHS. GILL,
His attorney ad litem.

Sorel, 4th May, 1876. 2816

INSOLVENT ACT OF 1875.

Hamilton & Co., merchants, Montreal, Plaintiffs;

vs.

Peter Ferguson and John M. O'Leary, both of the city of Montreal, contractors and traders, and co partners under the name and firm of Ferguson & O'Leary, contractors, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty ninth day of May, 1876, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 26th April, 1876. 2988

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de V. Cooke et Cie., faillis.
Une assemblée des créanciers sera tenue à deux heures p. m., le trente mai courant, au bureau de John Fair, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, dans le but de prendre en considération une offre de composition qui sera alors soumise.

W. BROOKE,
Syndic
Richmond, P. Q., 11 mai 1876. 2991 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Courchesne, de Saint-Germain de Grantham, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Saint-Germain de Grantham, le huitième jour de juin prochain, à deux heures de l'après midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

S. FRASER,
Syndic officiel.
L'Avenir, 12 mai 1876. 2997 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec. }

Dans l'affaire de Dautheil et Delisle, faillis.
Adjutor Delisle, l'un des faillis a déposé entre mes mains un acte de composition et décharge en sa faveur signé par la majorité en nombre des créanciers des dits faillis, représentant plus des trois-quarts en valeur, et les créanciers des dits faillis sont priés de se réunir à mon bureau, No. 114, rue Saint-Pierre, à Québec, à onze heures du matin, ce trente mai courant, pour prendre en considération le dit acte de composition.

J. AUGER,
Syndic.
Québec, 12 mai 1876. 2969 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Girard et Modeste Fréchet, faillis.

Sur l'autorisation de l'inspecteur à cette faillite, je convoque une assemblée des créanciers pour être tenue à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, lundi, le vingt-neuvième jour de mai courant, à dix heures de l'avant-midi, pour l'interrogation des faillis, pour l'autorisation spéciale du syndic à vendre en bloc tous les biens et effets, formant l'actif de la faillite, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,
Syndic.
Sorel, 8 mai 1876. 2861 2

Règles de Cour.

Province de Québec, }
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*
Jeudi, le deuxième jour de mars mil huit cent soixante-seize.

PRÉSENT :—L'honorable M. le juge BÉLANGER.
No. 925.
Napoléon Lalonde, *ès-nom et qualité,*
Demandeur ;

vs.

Jean Bte. Châle, briquetier, de la ville et du district de Beauharnois,
et
Defendeur,

Henry Hedge, Opposant.

Sur motion de Thomas Brossoit, écuyer, avocat d'Henry Hedge, l'opposant en cette cause, vû l'opposition produite en cette cause, contenant l'allégation de la déconfiture du défendeur, vû que les deniers provenant de la vente des meubles en cette cause, ont été rapportés devant cette cour, il est ordonné par cette cour, qu'un avis à l'effet

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of V. Cooke & Co., Insolvents.
A meeting of the creditors will be held at two o'clock p. m. on the thirtieth May instant at the office of John Fair, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, for the purpose of considering an offer of composition to be then thereto submitted.

W. BROOKE,
Assignee
Richmond, P. Q., 11th May, 1876. 2992

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Courchesne, of Saint Germain or Grantham, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at Saint Germain of Grantham, on the eighth day of June next, at two o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

S. FRASER,
Official assignee.
L'Avenir, 12th May, 1876. 2998

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Québec. }

In the matter of Dautheil & Delisle, Insolvents.
Adjutor Delisle, one of the insolvents has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, and the creditors are notified to meet at my office, No. 114, Saint Peter street, in the city of Québec, on the thirtieth day of May instant, at eleven o'clock in the forenoon, to take the said deed into consideration.

J. AUGER,
Assignee.
Quebec, 12th May, 1876. 2970

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Girard and Modeste Fréchet, Insolvents.

Upon the authorization of the inspector to the estate, I call a meeting of the creditors to be kept at my office, George street, in the town of Sorel, on Monday, the twenty ninth day of May instant, at ten o'clock beforenoon, for the examination of the insolvents, for the special authorization of the assignee to sell *en bloc* the estate, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. GERMAIN,
Assignee.
Sorel, 8th May, 1876. 2862

Rules of Court.

Province of Québec, }
District of Beauharnois. } *Superior Court.*
Thursday, the second day of March, one thousand eight hundred and seventy six.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice BÉLANGER.
No. 925.
Napoléon Lalonde, *ès-qualité,*
Plaintiff ;

vs.

Jean Bte. Châle, brickmaker, of the town and district of Beauharnois,
and
Defendant.

Henry Hedge, Opposant.

On motion of Thomas Brossoit, esquire, attorney for Henry Hedge, the opposant in this cause, seeing the opposition filed in this cause, containing the allegation of the insolvency of the defendant, and whereas the moneys levied by the sale of the movables in this cause have been returned before this court, it is ordered by this

d'appeler les créanciers du dit défendeur soit publié deux fois dans les langues française et anglaise, dans la *Gazette Officielle de Québec*, au désir de la loi.

(Par la Cour,)

3045

L. A. PRUD'HOMME,
Dept. Protonotaire.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Gilbert Chevalier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Deux emplacements sis et situés au quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, connus et désignés comme lots numéros deux cent quarante-six (246) et deux cent quarante-sept (247), sur le plan et au livre de renvoi de la subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro neuf cent trois (903), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, de la contenance, chacun des dits emplacements, de vingt pieds de largeur sur soixante et douze de profondeur, le tout mesure anglaise, et faisant front sur la rue Sanguinet—avec maison en bois, lambrissée en brique et dépendances dessus construites.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, VENDREDI, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET, A. D. 1876, à DIX heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent.
Montreal, 17 mai 1876.

3113

[Première publication, 20 mai 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert B. Murray, marchand, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Deux lots de terre situés au côté nord-est du chemin Papineau, dans la paroisse de Montréal, et désignés comme "Caledonian Soap Works," et connus sur le plan et le livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation,

3

court, that a notice for the purpose of calling the creditors of the said defendant be twice inserted in the french and english languages in the *Quebec Official Gazette*, according to law.

(By the Court,)

3046

L. A. PRUD'HOMME,
Dept. Prothonotary.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Gilbert Chevalier, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

Two lots situate and being in Saint Louis ward, in the city of Montreal, known and described as lots numbers two hundred and forty six (246) and two hundred and forty seven (247), on the plan and book of reference for the subdivision of the lot known and described as lot number nine hundred and three (903), on the official plan and book of reference for Saint Louis ward aforesaid; each of which said lots measures twenty feet in width by seventy two in depth, the whole english measure, fronting on Sanguinet street—with a wooden house faced with brick and dependencies thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY FIRST day of JULY, A. D. 1876, at TEN o'clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal 17th May, 1876.

3114

[First published, 20th May, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert B. Murray, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Two lots of land situate on the northeast side of Papineau road, in the parish of Montreal, and designated as "Caledonian Soap Works," and known on the official plan and book of reference of the incorporated village of the Côte de la Visitation,

comme étant les lots numéros cent cinquante-huit et cent cinquante-neuf (Nos. 158 et 159), contenant le dit lot cent cinquante-huit, un arpent de front sur cent quarante pieds de profondeur, et le dit lot numéro cent cinquante-neuf, cent vingt pieds de largeur de front sur cent soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; bornés les dits deux lots en front au dit chemin Papineau, d'un côté au sud-est à Ignace Bertrand ou ses représentants, de l'autre côté à George Smart ou ses représentants, et en arrière aux représentants de feu Alexander Fisher—avec une maison en bois à un étage, une bâtisse en bois à un étage servant de savonnerie, une étable et autres bâtisses sus-érigées tel que le tout est maintenant enclos.

Propriété à Longueuil.

2. Ces lots de terre sis et situés dans le village de Longueuil, comté de Chambly, province de Québec, étant une partie du lot connu et désigné sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro un (No. 1), et sur le plan subdivisant le dit lot et le livre de renvoi d'icelui, déposés au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, en vertu de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, sous les numéros 154, 155, 156, 157, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six et cent cinquante-sept.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, MERCREDI, le TRENTE ET UNIEME jour de MAI mil huit cent soixante-seize (1876), à ONZE heures de l'avant-midi; sujets à toutes les conditions contenues dans un acte de vente des quatre divers lots sus-mentionnés, consenti par John Hudson, J. N. Thomas, William Notman et Ovide Dufresne, fils, devant R. H. Smart, notaire, le 27 août 1873.

ALPHONSE DOUTRE,

Bureau de Doutré et Ferguson, Syndic.
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 27 avril 1876. 2689 4
[Première publication, 29 avril 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Thomas Riddell, de la cité de Montréal, et Alexander Riddell, de Kingsey Falls, dans la province de Québec, faillis, ci-devant commerçants, faisant affaires dans la cité de Montréal et à Kingsey Falls, dans la dite province, en société sous les nom et raison de Thomas Riddell et compagnie; et John Livingstone, de la cité de Montréal, syndic.

A VIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu des ordres reçus de la cour supérieure, siégeant dans les affaires de faillites, pour le district de Montréal, datés les cinquième et vingt-huitième jours de février courant, et en vertu de l'autorisation des inspecteurs de la succession des dits faillis, toutes les propriétés immobilières de la succession des dits faillis ci-après décrites, situées dans Kingsey Falls, dans le comté de Drummond, district d'Arthabaska, seront offertes en vente à l'encan public et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, au bureau d'enregistrement, dans le village de Drummondville, dans le dit comté de Drummond, MARDI, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à QUATRE heures de l'après-midi, sujettes à toutes charges et hypothèques valides existant en icelles, savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre située sur le côté nord-ouest du lot numéro six, dans le douzième rang des lots situés dans le canton de Kingsey, dans le comté de Drummond, province de Québec, comprenant toutes les terres qui peu-

as lots numbers one hundred and fifty eight and one hundred and fifty nine (Nos. 158 and 159) containing said lot number one hundred and fifty eight, one arpent in front by one hundred and forty feet in depth, and said lot one hundred and fifty nine, one hundred and twenty feet in width in front by one hundred and sixty feet in depth, english measure, the whole more or less, without any warranty as to precise measurement; bounded the said two lots in front by said Papineau road, on one side to the south east by Ignace Bertrand or his representatives, on the other side by George Smart or his representatives, and in rear by the representatives of the late Alexander Fisher—with a one story wooden house, a one story wooden building used as soap factory, a stable and other buildings thereon erected, as the whole is now fenced in and enclosed.

Property in Longueuil.

2. Those certain lots of land situate, lying and being in the village of Longueuil, in the county of Chambly and province of Quebec, being a portion of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of said village as number one (No. 1), and on the plan subdividing said lot and the book of reference thereof deposited in the office of the registration division of Chambly, under the 2175th article of the civil code of Lower Canada, at numbers 154, 155, 156 and 157, one hundred and fifty four, one hundred and fifty five, one hundred and fifty six and one hundred and fifty seven.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on WEDNESDAY, the THIRTY FIRST day of MAY eighteen hundred and seventy six (1876), at ELEVEN o'clock in the forenoon; subject to all the conditions contained in a deed of sale of the last above described four lots from John Hudson, J. N. Thomas, William Notman and Ovide Dufresne, junior, before R. H. Smart, notary, on the 27th August, 1873.

ALPHONSE DOUTRE,

Office Doutré & Ferguson, Assignee.
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 27th April, 1876. 2690
[First published, 29th April, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Thomas Riddell, of the city of Montreal, and Alexander Riddell, of Kingsey Falls, in the province of Quebec, Insolvents, heretofore traders, carrying on business in the city of Montreal and at Kingsey Falls, in the said province, in co-partnership under the name and firm of Thomas Riddell and company; and John Livingstone, of the city of Montreal, assignee.

PUBLIC NOTICE is hereby given that in virtue of orders received from the superior court, sitting in insolvency, for the district of Montreal, dated the fifth and twenty eighth days of February instant, and in virtue of the authorization of the inspectors of the estate of the said insolvents, all the immovable properties of the said estate of the said insolvents hereinafter described, situated in Kingsey Falls, in the county of Drummond, in the district of Arthabaska, will be offered for sale at public auction to the highest bidder, at the registry office, in the village of Drummondville, in said county of Drummond, on TUESDAY, the SIXTH day of JUNE next, at the hour of FOUR o'clock in the afternoon, subject to all valid existing charges or hypothecs thereon existing, to wit :

Firstly.—That certain parcel of land situate on the north west side of lot number six, in the twelfth range of lots in the township of Kingsey, in the county of Drummond, province of Quebec, comprising all the lands which can be found bet-

vent être trouvées entre le chemin d'Arthabaska et la ligne de division entre les lots numéros six et sept, et situées sur le côté nord-est de la rivière Nicolet, comprenant l'île située sur les deux côtés du dit chemin; la dite étendue de terre contenant environ sept acres, plus ou moins, avec un moulin à papier et autres bâtisses érigées sur icelle; aussi le moulin à scier et le pouvoir d'eau sur les deux côtés de la dite rivière Nicolet jusqu'à la marque des hautes eaux, et comprenant le côté sud-ouest de la dite rivière depuis le dit chemin jusqu'à la dite ligne de division entre les lots six et sept jusqu'au haut de la rive; et aussi le côté nord-est de la dite rivière au-dessus du dit chemin jusqu'à un point opposé au haut de la dite île, au-dessus du dit chemin—ensemble toutes les machines maintenant placées dans les dits moulins et bâtisses érigées sur la dite propriété, et sur les autres propriétés ci-après mentionnées et décrites.

Deuxièmement.—Le moulin à scier connu comme "le moulin à scie de Pope," situé sur le côté sud-ouest de la rivière Nicolet, sur le lot numéro sept, dans le douzième rang du dit canton de Kingsey—ensemble les privilèges du moulin et tout pouvoir d'eau jusqu'à la ligne entre les lots numéros six et sept; aussi l'écluse et tout le terrain annexé à icelle et la cour du moulin attachée et appartenant au dit moulin à scie; borné au nord à la propriété d'Allen Cameron, au sud au chemin qui conduit de la maison de M. Pope à la dite rivière Nicolet, à l'ouest au haut d'une petite élévation, au sud à un ruisseau ou cours d'eau et comprenant le dit ruisseau.

Troisièmement.—Cette partie du lot numéro sept, dans le douzième rang du même canton, commençant à la marque des hautes eaux sur le côté nord-est de la rivière Nicolet, courant seize perches nord-est le long de la ligne de côté entre les lots six et sept; de là à angles droits nord-ouest trente perches; de là à angles droits sud-ouest seize perches parallèles à la dite ligne de côté jusqu'à la marque des hautes eaux; de là sud-est trente perches jusqu'au point de départ—aussi tout le terrain qui peut être trouvé depuis la marque des hautes eaux jusqu'à la marque des eaux basses et joignant l'étendue de terre ci-dessus décrite, et aussi cette petite île, achetée par les dits faillis, d'un nommé Winslow Pope, et située dans la rivière Nicolet, près de la dite ligne.

Quatrièmement.—Cette étendue de terre, place du moulin et du pouvoir d'eau située sur le côté sud-est et près du milieu du lot sept, dans le dit douzième rang des lots situés dans le dit canton de Kingsey, et étant sur la rivière Nicolet sur le côté ouest d'icelle et en bas du "moulin à scie de Pope" propriété en deuxième lieu ci-haut décrite, sur lequel site du moulin un moulin à farine est érigé et tout le terrain qui est compris dans les bornes suivantes, le chemin compris: bornée au nord-est et à l'est par la rivière, au nord-ouest au lit d'un ruisseau et comprenant le dit ruisseau, et au sud-ouest par la cour du moulin à scie de Pope.

Toutes personnes ayant à exercer sur les dites propriétés immobilières ou sur aucune d'icelles des réclamations que le registraire, pour le dit district d'Arthabaska, n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu des dispositions du code de procédure civile du Bas-Canada et du dit acte, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son Bureau, No. 344, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

JOHN LIVINGSTONE.

Syndic.

Montréal, 29 février 1876.
1469 10
(Première publication, 4 mars 1876.)

ween the Arthabaska road and the division line between lots numbers six and seven, and lying on the north east side of Nicolet river, including the island lying on both sides of the said road; the said parcel of land containing about seven acres, more or less, with a paper mill and other buildings erected thereon; also the saw mill and the water power on both sides of the said Nicolet river to high water mark, and comprising the south west side of said river from the said road to the said division line between lots six and seven to the top of the bank; and also the north east side of the said river above said road to a point opposite the top of said island, above said road—together with all the machineries presently placed in the said mills and buildings on said property, and upon the other properties hereinafter mentioned and described.

Secondly.—The saw mill known as "Pope Saw Mill," situated on the south west side of the Nicolet river, on lot number seven, in the twelfth range of the said township of Kingsey—together with the mill privilege and the entire water power up to the line between lots number six and seven; also the dam and all the land attached thereto and the mill yard attached and belonging to said saw mill; bounded on the north by the property of Allen Cameron, on the south by the road leading from Mr. Pope's house to the said Nicolet river, on the west by the top of a small elevation, on the south side of a certain brook or stream of water and comprising the said brook.

Thirdly.—That part of lot number seven, in the twelfth range of the same township, beginning at high water mark on the north east side of Nicolet river, running sixteen rods north east along the side line between lots six and seven; thence at right angles north west thirty rods; thence at right angles south west sixteen rods parallel with the said side line to high water mark; thence south east thirty rods to the starting point—also all the land which can be found from high water mark to low water mark and joining the above described parcel of land; and also that small island, purchased by the said insolvents, from one Winslow Pope, and lying in the Nicolet river, near the said line.

Fourthly.—That certain parcel of land, mill site and water power situate upon the south east side and near the middle of lot seven, in the said twelfth range of lots in the said township of Kingsey, and being on the Nicolet river on westwardly side thereof and below the "Pope's Saw Mill" property secondly herein described, on which mill site a grist or flour mill is erected and all the land which is comprised within the following boundaries, the road included: bounded on the north east and east by the river, on the north west by the bed of a certain brook and comprising said brook, and on the south west by Pope's saw mill yard.

All persons having claims on the said immovable properties or any of them which the registrar, for the said district of Arthabaska, is not bound to include in his certificate, under the provisions of the code of civil procedure for Lower Canada and of the said act, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 344, Notre Dame street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale.

JOHN LIVINGSTONE,

Assignee.

Montréal 29th February, 1876.
1470
First published, 4th March, 1876.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Chagnon & Bousquet, fondateurs, du village de Coaticook, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village de Coaticook, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Cette étendue de terre sise et située dans le dit village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-sept, dans le troisième rang des lots situés dans le canton de Barnston, décrite comme suit, savoir : commençant au côté est de la rue Cutting, au coin sud-ouest, poteau du lot de George Howe; de là courant est le long de la ligne sud du lot du dit Howe, onze perches jusqu'à la rivière; de là sud à angles droits avec la première ligne mentionnée, soixante et quinze pieds jusqu'à un poteau; de là ouest parallèle avec la ligne sud du dit lot de Howe, onze perches jusqu'à un poteau planté sur le côté est de la dite rue Cutting; de là ouest le long du côté est de la dite rue Cutting, soixante et quinze pieds jusqu'au point de départ, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, circonstances et dépendances.

2. Cette étendue de terre située dans le dit village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-huit, dans le deuxième rang du canton de Barnston, connue et décrite comme suit, à savoir : commençant au coin sud-est d 1 lot de John Blain, sur le côté ouest du chemin public, divisant les cantons de Barnston et Barford; de là sud, le long du dit chemin, six perches; de là ouest, parallèle avec la ligne sud du dit lot John Blain, jusqu'à la rivière Coaticook à la marque de la marée haute; de là nord, le long de la dite rivière, six perches jusqu'au lot du dit John Blain; de là est, suivant la ligne sud du dit lot de Blain jusqu'au point de départ—avec toutes les améliorations faites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement, MERCREDI, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain, 1876, à ONZE heures a. m.

H. C. H. CHAGNON,

Syndic.

Coaticook, 4 mai 1876.

2831 2

[Première publication, 6 mai 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de François X. Bernard, tanneur et corroyeur, du village de Dunham, P. Q., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à mon bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Chagnon & Bousquet, founders, of the village of Coaticook, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Coaticook, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. That certain tract of land situated and being in the said village of Coaticook, being part of lot number twenty seven, in the third range of lots in the township of Barnston, described as follows, to wit : commencing on the east side of Cutting street, at the south west corner, post of George Howes' lot; thence running easterly along said Howes' south line, eleven rods to the river; thence southerly at right angles with the first mentioned line, seventy five feet to a post; thence westerly parallel with said Howes' south line, eleven rods to a post planted on the east side of said Cutting street; thence westerly along the east side of said Cutting street, seventy five feet to the place of beginning, be the same more or less—with all the buildings thereon erected and improvements thereon made, circumstances and dependencies.

2. That certain piece of land situate in the said village of Coaticook, being part of lot number twenty eight, in the second range of the township of Barnston, known and described as follows, to wit : commencing at the south east corner of John Blains' lot, on the west side of the public road, dividing the township of Barnston and Barford; thence southerly, along the said road, six rods; thence westerly parallel with the south line of the said John Blains' lot to the river Coaticook, at high water mark; thence northerly along said river, six rods up to said John Blains' lot; thence easterly, following the south line of said Blains' to the point of departure—with all the improvements thereon erected and made, circumstances et dependencies.

To be sold at the Coaticook division registry office, on WEDNESDAY the TWENTY EIGHTH day of JUNE next (1876), at ELEVEN o'clock a. m.

H. C. H. CHAGNON,

Assignee.

Coaticook, 4th May, 1876.

2832

[First published, 6th May, 1876.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of François X. Bernard, of the village of Dunham, P. Q., tanner and currier, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at my office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Une certaine partie d'un acre de terre en superficie à prendre sur le coin sud-est de la moitié nord de ce lopin de terre situé dans le dit canton de Dunham, connu et désigné comme étant le lot numéro dix, dans le septième rang des lots situés dans le dit canton, commençant au côté ouest du chemin public qui conduit de Dunham Flat au village de Frelighsburg, à la ligne sud-est de la moitié nord du dit lot; de là courant ouest le long de la ligne sud de la moitié nord du dit lot, douze perches intersectant le coin sud-ouest de cette partie du dit lot appartenant à un nommé Levi Stevens ou ses représentants; de là courant nord le long de la ligne est de cette partie du dit lot appartenant au dit Levi Stevens ou ses représentants, seize pieds nord du côté nord d'une tannerie construite en pierre sus-érigée; de là courant est parallèle avec la ligne sud de la dite moitié nord du dit lot jusqu'à ce qu'il intersecte le dit côté ouest du dit chemin public; de là courant sud le long du côté ouest du dit chemin public jusqu'au point de départ—avec une tannerie construite en pierre.

2. Un acre de terre en superficie formant partie du lot numéro dix, dans le sixième rang des lots situés dans le canton de Dunham, situé sur le côté est du chemin qui conduit de Dunham Flat à Frelighsburg, et sur la moitié nord du dit lot, commençant au poteau du jardin supposé être à environ quinze perches et demie de la ligne nord de la moitié sud du lot susdit; de là courant est du chemin entre Henry Harvis Clark ou ses représentants et la ligne nord de la moitié sud du dit lot, une distance suffisante pour contenir le dit acre; borné le dit acre vers le côté nord par une ligne devant courir parallèle à la ligne nord de la moitié sud du dit lot, sur l'autre côté au sud à la dite ligne nord de la dite moitié sud du dit lot, d'un côté vers l'ouest au dit chemin, et de l'autre côté à l'est à la profondeur du dit acre—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la Tannerie, sur les dits lieux, VENDREDI, le SEPTIEME jour de JUILLET prochain (1876), à ONZE heures a. m.

M. O. HART,

Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 1er mai 1876.

[Première publication, 6 mai 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Olivier B. Durand, boulanger et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, paroisse et cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 102, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Huit lots de terre ou emplacements situés au village Saint-Jean-Baptiste, en la dite paroisse de Montréal, connus et désignés sous les numéros cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-douze et cent quatre-vingt-treize, (Nos. 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192 et 193), aux plan et livre de renvoi de la subdivision de la propriété du dit vendeur (Joseph D. Molson, écuyer,) connue et désignée sous le lot numéro sept (No. 7), aux plan et

1. A certain part of one acre of land in superficies laid out on the southeasterly corner of the northerly moiety of that certain lot of land situated in the aforesaid township of Dunham, known and distinguished by lot number ten, in the seventh range of lots in the said township, commencing on the westerly side of the highway leading from Dunham Flat to the village of Frelighsburg, at the southeasterly line of the northern moiety of the said lot; thence running west along the south line of the northern moiety of the said lot, twelve rods intersecting the southwesterly corner of that part of the said lot belonging to one Levi Stevens or his representatives; thence running north along the east line of that part of the said lot belonging to the said Levi Stevens or his representatives, sixteen feet north of the north side of a stone built tannery erected thereon; thence running east parallel with south line of the said northerly moiety of the said lot until it intersects the said westerly side of the said highway; thence running south along the west side of the said highway to the place of beginning—with a stone built tannery.

2. One superficial acre of land forming part and parcel of lot number ten, in the sixth range of lots in the township of Dunham, lying on the east side of the road from Dunham Flat to Frelighsburg, and on the north half of the said lot, beginning at the garden post supposed to be about fifteen rods and one half from the north line of the south half of the aforesaid lot; thence running east from the road between Henry Harris Clark or his representatives and the north line of the south half of the said lot, a sufficient distance to contain the said acre; bounded the said acre towards the north side by a line to be run parallel with the north line of the south half of the said lot, on the other side to the south by the aforesaid north line of the said south half of the said lot, on one side towards the west by the aforesaid road, and on the other side towards the east by the depth of the said acre—together with all the buildings thereon.

To be sold at the Tannery, on the premises, on FRIDAY, the SEVENTH day of JULY now next, (1876), at ELEVEN o'clock a. m.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 1st May, 1876.

[First published, 6th May, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier B. Durand, baker and trader, of the village of Saint Jean Baptiste, parish and city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the insolvent above-named, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 102, Saint François-Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Eight lots of land situated and being in the village of Saint Jean-Baptiste, in the said parish of Montreal, known and described as numbers one hundred and eighty six, one hundred and eighty seven, one hundred and eighty eight, one hundred and eighty nine, one hundred and ninety, one hundred and ninety one, one hundred and ninety two, one hundred and ninety three (Nos. 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192 and 193), on the plan and book of reference of the subdivision of the property belonging to the said vendor (Joseph D. Molson, esq.,

livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste de la dite paroisse de Montréal, tous de la largeur de vingt-cinq pieds chacun, sur une profondeur de quatre-vingts pieds, le tout mesure anglaise, et faisant face sur la rue désignée au dit plan de subdivision sous le numéro 7, 167 B—sans bâtisses.

Pour être vendu, le dit terrain ci-dessus désigné, dans la chambre réservée aux affaires de faillites, au palais de justice, ici, LUNDI, le CINQUIÈME jour de JUIN, A. D. 1876, à ONZE heures de l'avant-midi.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 30 mars 1876. 2097 4
[Première publication, 1er avril 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Thomas Riddell & Cie., faillis, et
John Livingstone, Syndic.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu des ordres reçus de la cour supérieure, siégeant dans les affaires de faillites, et de l'autorisation des inspecteurs de la dite succession et du comité exécutif, nommé par les créanciers à une assemblée spéciale dûment convoquée et tenue le vingt-troisième jour de mars dernier, les biens et effets mobiliers d'icelle seront vendus par encan public au plus haut enchérisseur, suivant les dispositions du dit acte, à Kingsey Falls, dans le comté de Drummond, dans le district d'Arthabaska, sur les lieux connus comme "Les Moulins à Papier de Kingsey Falls," MERCREDI, le SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

Matériel chimique :—Consistant en chlorure de chaux, chaux, soda, alun, argile à porcelaine, bichromate de potasse, résine, acide sulphurique, bleu d'outremer, *black ash*, etc., etc.

Effets pour papier :—Consistant en guenilles, guenilles de coton, cordage, foin d'Esparto, papier de rebut, copeaux de bois, pulpe, etc., etc.

Agrès divers pour moulin à papier :—Consistant en machine à feutre et fil métallique, coupe-papier, *couch jackets*, presse-pour presser le feutre mouillé, courroies, etc., etc.

Bois de corde :—Consistant en tilleul, cèdre, épinette, sapin et bois de chauffage mêlé.

Divers :—Consistant en fer, acier, cuivre et airain, tuyau et appareils de tuyau, huile, charbon, outils, chevaux, wagons, charrette, *buggy*, traîneaux, etc., etc.

Aussi, le fonds de marchandise générale contenu dans le magasin général construit sur les dits lieux, consistant en marchandises sèches, habillement, épicerie, quincaillerie, faïencerie et verrerie, chaussures, etc., etc.

Un inventaire de tous les effets mobiliers de la dite succession peut être vu au bureau du sousigné, No. 344, rue Notre-Dame, Montréal.

JOHN LIVINGSTONE,
Syndic.

Montréal, 18 avril 1876. 2437 5
[Première publication, 22 avril 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James J. A. Murphy, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

quire,) known and described as lot number seven (7), on the official plan and book of reference for the said village of Saint Jean-Baptiste, of the said parish of Montreal, each of them measuring twenty five feet in width by eighty feet in depth, the whole english measure, facing on the street described on the said subdivision plan as number 7,167 B—no buildings.

To be sold, the lots above described, at the court house, here, in the room devoted to insolvency proceedings, on MONDAY, the FIFTH day of JUNE, A. D. 1876, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Office of Whyte, Kerr and Lefebvre,
102, Saint François-Xavier street,
Montreal, 30th March, 1876. 2098
[First published, 1st April, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. }
In the matter of Thomas Riddell & Co., Insolvents,
and John Livingstone, Assignee.

PUBLIC NOTICE is hereby given that in virtue of orders received from the superior court, sitting in insolvency, and of the authorization of the inspectors of the said estate and of the executive committee, appointed by the creditors at a special meeting duly called and held on the twenty third day of March last past, the following movable property and effects thereof will be sold by public auction to highest bidder, according to the provisions of the said act, at Kingsey Falls, in the county of Drummond, in the district of Arthabaska, on the premises known as "Kingsey Falls Paper Mills," on WEDNESDAY, the SEVENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon.

Chemicals :—Consisting of bleaching powder, lime, soda ash, alum, china clay, bichromate of potash, rosin, sulphuric acid, ultramarine blue, black ash, &c., &c.

Paper stock :—Consisting of rags, cotton waste, rope, Esparto grass, broken paper, wood chips, pulp, &c., &c.

Paper mill sundries :—Consisting of machine felts and wires, paper cutters, couch jackets, wet-press felts, belting, &c., &c.

Cord wood :—Consisting of bass, cedar, spruce, balsam and mixed fire-woods.

Sundries :—Consisting of iron, steel, copper and brass, pipe and pipe-fittings, oil, coal, tools, horses, wagons, carts, buggy, sleigh, &c., &c.

Also, the stock of general merchandise contained in the general store on the said premises, consisting of dry goods, clothing, groceries, hardware, crockery and glass, boots and shoes, &c., &c.

An inventory of the movable effects of the estate may be seen at the office of the undersigned, No. 344, Notre Dame street, Montreal.

JOHN LIVINGSTONE,
Assignee.

Montreal, 18th April, 1876. 2438
[First published, 22nd April, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James J. A. Murphy, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immoveable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terres et situés en la côte Saint-Louis de la paroisse de l'Enfant-Jésus, ci-devant formant partie de la paroisse de Montréal, comté d'Hoche-laga, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur chacun, le tout plus ou moins, étant le coin des rues Rivard et Carrier—avec une maison en bois à deux étages, lambrisée en briques, et autres bâtisses dessus érigées. Les dits lots étant les numéros quarante-sept et quarante-huit de la subdivision du lot cent quatre-vingt-dix-huit, du plan et livre de renvoi officiels de la dite côte Saint-Louis, dans le dit district.

Pour être vendus en la cité de Montréal, au bureau de MM. Benning et Barsalou, rue Saint-Pierre, le SEPTIEME (7) jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques, 2091 5
Montréal, 30 mars 1876.
[Première publication, 1er avril 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Luc Tourigny, commerçant, de la paroisse de Bécancour, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La juste moitié indivise du lot de terre connu et distingué sous le numéro 540, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte Monique, dans la division d'enregistrement du comté de Nicolet—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Deux lots de terre situés dans le cinquième rang du township d'Aston, de la contenance d'environ neuf acres de front, sur vingt-huit acres de profondeur, étant les numéros 8 et 9 du cadastre, plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Wenceslas, dans la division d'enregistrement du comté de Nicolet—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du soussigné, rue Alexandre, Trois-Rivières, MARDI, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 13 avril 1876. 2405 3
[Première publication, 15 avril 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William Everest Chester et Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de men-

sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots of lands situate and being in the côte Saint-Louis, of the parish of l'Enfant-Jésus, heretofore forming part of the parish of Montreal, county of Hochelaga, containing forty feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less each, being the corner of Rivard and Carrier streets—with a two story brick faced wooden house and outbuildings thereon erected. Said lots being numbers forty seven and forty eight of the subdivision of lot number one hundred and ninety eight, on the official plan and book of reference for the said côte Saint Louis, in the said district.

To be sold at the office of Messrs Benning and Barsalou, Saint Peter street, in the city of Montreal, on the SEVENTH (7) day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street, 2092
Montreal, 30th March, 1876.
[First published, 1st April, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Luc Tourigny, trader, of the parish of Bécancour, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A just undivided half of a lot of land known and described under the No. 540, of the *cadastre*, *plan et livre de renvoi officiels* of the parish of Sainte Monique, in the *division d'enregistrement* of the county of Nicolet—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Two lots of land situated in the fifth range of the township of Aston, containing about nine acres in front, by twenty eight acres in depth, being the Nos. 8 and 9 of the *cadastre*, *plan et livre de renvoi officiels* of the parish of Saint Wenceslas, in the registering division of the county of Nicolet—circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the undersigned, Alexander street, Three Rivers, on TUESDAY, the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 13th April, 1876. 2406
[First published, 15th April, 1876.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William Everest Chester & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under ar-

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain situé en la paroisse Saint-Jean des Chaillons, en la première concession le long du fleuve Saint-Laurent, sur la rive d'icelui, ayant environ un arpent et un quart entre les quais des sieurs Napoléon Paris et Ulderich Paris; et ainsi borné au nord au dit fleuve Saint-Laurent, au sud au pied de la côte du dit fleuve Saint-Laurent, au côté nord-est au dit Ulderich Paris, et au côté sud-ouest à Napoléon Paris, au sud au pied de la côte du susdit fleuve Saint-Laurent—avec droit de prendre toute la terre qui sera nécessaire pour faire et manufacturer de la brique vis-à-vis le susdit terrain dans le côté sud du dit fleuve Saint-Laurent.

Pour être vendu au bureau de Craig et Moffat, 11, rue de l'Hôpital, dans la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour de JUILLET, A. D. 1876, à ONZE heures a. m.

DAVID J. CRAIG,

Syndic.
2973 2

Montréal, 11 mai 1876.

[Première publication, 13 mai 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Marc Savard, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous-mentionné sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Le lot de terre No. 16, du 6ième rang du township de Jonquière, comté de Chicoutimi, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins, portant et étant le numéro seize du dit rang du dit township—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse d'Hébertville, comté de Chicoutimi, VENDREDI, le VINGT-UNIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.
2755 2

Québec, 3 mai 1876.

[Première publication, 6 mai 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Bouchard, Lortie et Cie., faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les

title 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Jean des Chaillons, in the first concession along the river Saint Lawrence, on the bank thereof, measuring about one arpent and a quarter between the wharves of Napoléon Paris and Ulderich Paris; also bounded on the north by the said river Saint Lawrence, on the south by the foot of the hill of the said river Saint Lawrence, on the north east side by said Ulderich Paris, and south west by Napoleon Paris, on the south by the hill of the said river Saint Lawrence—with right to take the earth necessary for manufacturing bricks opposite the said lot in the south side of the said river Saint Lawrence.

To be sold at Craig & Moffat's office, 11, Hospital street, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of JULY, A. D. 1876, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,

Assignee.
2974

Montreal, 11th May, 1876.

[First published, 13th May, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Marc Savard, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveable will be sold at the time and place mentioned as below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Lot of land No. 16 of the 6th range of the township of Jonquière, county of Chicoutimi, containing one hundred acres in superficial extent, more or less, being number sixteen of the said range in the said township—circumstances and dependences.

To be sold at the parochial church door of the parish of Hébertville, county of Chicoutimi, on FRIDAY, the TWENTY FIRST day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.
2756

Quebec, 3rd May, 1876.

[First published, 6th May, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Bouchard, Lortie & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the

quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les lots numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un et vingt-deux, situés dans le bloc F, en le village de Bagotville, comté de Chicoutimi, et bornés comme suit : en front à la rue Bagot, en profondeur à la rue Marc, joignant les lots numéros vingt et un et vingt-deux, à l'ouest aux Sieurs Jean et Onésime Côté, à l'est au lot numéro vingt, appartenant au Sieur et Dame Joseph Larouche, et joignant à l'ouest les lots numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf au dit lot numéro vingt, et à l'est à la rue Saint-Jean—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; de plus, tout le terrain de greve situé à la profondeur des dits lots bornés comme suit : en front à la dite rue Saint-Marc, en profondeur à la rivière appelée rivière au Marc, joignant au nord-est à Ignace Gravelle ou ses représentants, au sud-ouest aux dits Sieurs Jean et Onésime Côté.

2. Le lot de terre numéro neuf du premier rang du township de Chicoutimi, sus-dit comté, et borné comme suit : en front à la dite ligne Bagot, en profondeur au dit deuxième rang du township Chicoutimi, joignant au sud à Louis Bergeron, et au nord à Ignace Gravelle—circonstances et dépendances.

Le lot No. 1, pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Alphonse de Chicoutimi, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi; et le lot No. 2, pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Chicoutimi, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.

Québec, 3 mai 1876.

2753 2

[Première publication, 6 mai 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Augustin Perreault et Elzéar Dastous, tant individuellement que comme co-associés dans la raison sociale de Perreault et Dastous, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé en le premier rang de la paroisse de Sainte-Luce, de la contenance d'un demi arpent de front sur deux arpents et demi plus ou moins, de profondeur; borné au nord par le chemin public, à l'est aux dames Drapeau, et au sud-ouest par Théodore Goulet—avec maison, hangar et autres bâtisses dessus construites, appartenances, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Luce, district de Rimouski, MARDI, le ONZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE

Syndic.

Québec, 3 mai 1876.

2757 2

[Première publication, 6 mai 1876.]

day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lots numbers seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one and twenty two, situate in block F, in the village of Bagotville, county of Chicoutimi, and bounded as follows : in front by Bagot street, in rear by Marc street, adjoining lots numbers twenty one and twenty two, on the west by Messrs. Jean and Onésime Côté, on the east lot number twenty, belonging to Mr. and Mrs. Joseph Larouche, said lots numbers seventeen, eighteen, nineteen adjoining to the west said lot number twenty, and to the east by Saint John street—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; and further, all the beach situate in rear of said lots bounded as follows : in front by Saint Marc street, in rear by Rivière au Marc, on the north east by Ignace Gravelle or representatives, on the south west by the said Messrs. Jean and Onésime Côté.

2. Lot number nine of the first range of the township of Chicoutimi, county aforesaid, and bounded as follows : in front by the Bagot line aforesaid, in rear by the said second range of township Chicoutimi, on the south by Louis Bergeron, and north by Ignace Gravelle—circumstances and dependencies.

Lot No. 1, to be sold at the parochial church door of the parish of Saint Alphonse de Chicoutimi, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon; and lot No. 2, to be sold at the parochial church door of the parish of Chicoutimi, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.

Quebec, 3rd May, 1875.

2754

[First published, 6th May, 1876.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Augustin Perreault and Elzéar Dastous, individually and as co-partners in the firm of Perreault & Dastous, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement situate and being in the first range of the parish of Sainte Luce, measuring one half arpent in front by two arpents and a half, more or less, in depth; bounded on the north by the highway, east by Mesdames Drapeau, and on the south west by Théodore Goulet—with a house, hangard and outbuildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Luce, district of Rimouski, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

H. HENRY WURTELE,

Assignee.

Quebec, 3rd May, 1876.

2758

[First published, 6th May, 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jos. C. Marcotte, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement sis et situé dans la Basse-Ville de Québec, rue Sous-le-Fort, contenant vingt-quatre pieds dix pouces et demi de front, sur trente-huit pieds, plus ou moins, de profondeur; borné en front à la dite rue Sous-le-Fort, en arrière à l'extrémité de la dite profondeur, d'un côté vers l'est à un emplacement appartenant à John Ross ou ses représentants, et de l'autre côté à l'ouest à un emplacement appartenant à Dame veuve Bouchard ou ses représentants—avec une maison à trois étages sus érigée, circonstances et dépendances. Le dit lot connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Pierre, sous le numéro 2224.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, LUNDI, le VINGT-UNIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.
2111

Québec, 16 mai 1876.

[Première publication, 20 mai 1876.]

Licitations.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Avis public est par le présent donné, que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, en date du dix-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et quatorze, dans une cause dans laquelle Dame Marie Adèle Zorila Latouche, épouse de Louis Romuald Fortier, écuyer, notaire, tous deux de la paroisse de Saint-Isidore, et le dit Louis Romuald Fortier, sont Demandeurs; et Marie Marguerite Latouche, de la paroisse de Saint-Gervais, veuve de feu Thomas Gamelin Launière, Emélie Latouche, épouse de Edouard Hospice Marceau, tous deux de la paroisse de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, et le dit Edouard Hospice Marceau, Marie Sophie Emélie Latouche, épouse de Pierre François Aimé Paradis, écuyer, médecin, tous deux de la paroisse de Saint-Isidore, dans le district de Beauce, et le dit Pierre François Aimé Paradis, Julie Joséphine Alvina Latouche, de la dite paroisse de Saint-Isidore, veuve de feu Pierre Joseph Ferdinand Paradis, en son vivant écuyer, notaire, Joachim Paul Théophile Gosselin, de la cité de Québec, restaurant, Owen Murphy, de la cité de Québec, syndic, dûment nommé en vertu de l'acte de faillite de 1869 au dit Joachim Paul Théophile Gosselin, Edouard Félix Alfred Gosselin, ci-devant de la province de Québec, maintenant absent, et Dame Marguerite Philomène Zorila Gosselin, épouse de Louis Théophile Genest, marchand, tous deux de la paroisse de Saint-Henri, et le dit Louis Théophile Genest, sont Défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir:

1. Le numéro mille cinq cent quinze, du quar-

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jos. C. Marcotte, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement situated, lying and being in the Lower Town of Quebec, Sous-le-Fort street, containing twenty four feet ten inches and a half in front, by thirty eight feet, more or less, in depth; bounded in front by said Sous-le-Fort street, in rear at the end of said depth, on one side towards the east to an emplacement belonging to John Ross or his representatives, and on the other side towards the west by an emplacement belonging to Mrs. widow Bouchard or her representatives—together with a house three stories high thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot known and designated on the official plan and book of reference for Saint Peter's ward, as number 2224.

To be sold at the office of the undersigned, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on MONDAY, the TWENTY FIRST day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.
2112

Quebec, 16th May, 1876.

[First published, 20th May, 1876.]

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

Public notice is hereby given, that under and in virtue of a judgment of the superior court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, dated the nineteenth day of November, one thousand eight hundred and seventy four, in a cause wherein Dame Marie Adèle Zorila Latouche, wife of Louis Romuald Fortier, esquire, notary, both of the parish of Saint Isidore, and the said Louis Romuald Fortier, are Plaintiffs; and Marie Marguerite Latouche, of the parish of Saint Gervais, widow of the late Thomas Gamelin Launière, Emélie Latouche, wife of Edouard Hospice Marceau, both of the parish of Saint Henri, in the county of Lévis, and the said Edouard Hospice Marceau, Marie Sophie Emélie Latouche, wife of Pierre Aimé François Paradis, esquire, physician, both of the parish of Saint Isidore, in the district of Beauce, and the said Pierre François Aimé Paradis, Julie Joséphine Alvina Latouche, of the said parish of Saint Isidore, widow of the late Pierre Joseph Ferdinand Paradis, in his lifetime esquire, notary, Joachim Paul Théophile Gosselin, of the city of Quebec, restaurant-keeper, Owen Murphy, of the city of Quebec, assignee, duly appointed under the Insolvent Act of 1869 to the insolvent estate of the said Joachim Paul Théophile Gosselin, Edouard Félix Alfred Gosselin, heretofore of the province of Quebec, and now absent, and Dame Marguerite Philomène Zorila Gosselin, wife of Louis Théophile Genest, merchant, both of the parish of Saint Henri, and the said Louis Théophile Genest, are Defendants, ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit:

1. Number one thousand five hundred and fif-

tier Jacques-Cartier de la cité de Québec ; borné au nord-ouest par le No. 1508, au sud-est par la rue Desfossés, au nord-est par le No. 1514, et au sud-ouest par le No. 1516, mesurant quarante pieds, neuf pouces sur la ligne qui le divise du No. 1508, quarante pieds, neuf pouces sur la rue Desfossés, cinquante-quatre pieds, trois pouces sur la ligne qui le divise du No. 1514, et cinquante-quatre pieds, trois pouces sur la ligne qui le divise du No. 1516, contenant en superficie deux mille deux cent dix pieds, mesure anglaise (2210), égal à mille neuf cent quarante-cinq pieds français (1945).

2. Le numéro deux mille neuf cent quatre-vingt seize (2996), du quartier du Palais de la cité de Québec ; borné vers le nord-ouest par le No. 3015, vers le sud-est par la rue Saint-Jean, vers le nord-est par le No. 2995, et vers le sud-ouest par la rue Saint-Stanislas, mesurant cinquante-deux pieds, neuf pouces sur la ligne qui le divise du No. 3015, cinquante-deux pieds, six pouces sur la rue Saint-Jean, quatre-vingt-onze pieds sur la ligne qui le divise du No. 2995, et quatre-vingt-dix pieds sur la rue Saint-Stanislas, contenant en superficie quatre mille sept cent cinquante et un pieds, mesure anglaise (4751), égal à quatre mille cent quatre-vingt-trois pieds français (4183).

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujets à la charge, clause et condition indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et approuvé par la dite cour ; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Procureurs des Demandeurs.

Québec, 15 mai 1876. 3025
[Première publication, 20 mai 1876.]

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 2273.
Joseph Guillaume Bossé, de la cité de Québec,
avocat, Demandeur ;

vs.

Charles Laurent dit Lortie, de la cité de Québec,
Angélique Laurent dit Lortie, épouse de Jean Guérard, charpentier, de la cité de Québec ; et le dit Jean Guérard pour assister et autoriser sa dite épouse en autant que besoin est ; Elisée Beaudet, écuyer, marchand, Siméon Lesage, écuyer, député-ministre des Travaux Publics de la province de Québec, tous deux de la cité de Québec ; Louis Napoléon Carrier, de la paroisse de Saint-Henri, écuyer, notaire ; Prosper Bender, écuyer, médecin, Joseph Plamondon, écuyer, maître tanneur, tous deux de la cité de Québec ; l'honorable François Xavier Anselme Trudel, avocat, Flavien Guillaume Boutillier, écuyer, avocat, et George Dumesnil, écuyer, notaire et syndic officiel, tous trois de la cité de Montréal ; Eugène Hercule Trudel, écuyer, médecin, Pierre Aimé Fauteux, écuyer, avocat, Gaspard Napoléon Fauteux, écuyer, comptable, Nazaire Villeneuve, Charles Lacaille, Claude Melançon, écuyers, marchands, Alphonse Geoffrion, écuyer, avocat, Narcisse Birs Dasmarteau, junior, Wilfred Birs Dasmarteau, écuyer, marchand, Dame Malvina Adélaïde Dorion, épouse séparée de biens de Joseph Augé, écuyer, marchand, et le dit Joseph Augé pour assister et autoriser sa dite épouse en autant que besoin est, tous de la cité de Mont-

teen, of Jacques Cartier ward of the city of Québec ; bounded on the north west by No. 1508, on the south east by Desfossés street, on the north east by No. 1514, and on the south west by No. 1516, measuring forty feet, nine inches on the line dividing it from No. 1508, forty feet nine inches on Desfossés street, fifty four feet, three inches on the line dividing it from No. 1514, and fifty four feet, three inches on the line dividing it from No. 1516, containing in superficial extent two thousand two hundred and ten (2210) feet, english measure, equivalent to one thousand nine hundred and forty five (1945) feet, french measure.

2. Number two thousand nine hundred and ninety six (2996) of Palace ward of the city of Québec ; bounded on the north west by No. 3015, on the south east by Saint John street, on the north east by No. 2995, and on the south west by Saint Stanislas street, measuring fifty two feet, nine inches on the line dividing it from No. 3015, fifty two feet, six inches on Saint John street, and ninety one feet on the line dividing it from No. 2995, and ninety feet on Saint Stanislas street, containing in superficial extent four thousand seven hundred and fifty one (4751) feet, english measure, equivalent to four thousand one hundred and eighty three (4183) feet, french measure.

The above described immovable properties will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on the SECOND day of OCTOBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Québec, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and approved by the said court ; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Attorneys for Plaintiffs.

Québec, 15th May, 1876. 3026
[First published, 20th May, 1876.]

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Québec. } No. 2273.
Joseph Guillaume Bossé, of the city of Québec,
advocate, Plaintiff ;

vs.

Charles Laurent dit Lortie, of the city of Québec,
Angélique Laurent dit Lortie, wife of Jean Guérard, carpenter, of the city of Québec ; and the said Jean Guérard to assist and authorize his said wife in so far as may be required ; Elisée Beaudet, esquire, merchant, Siméon Lesage, esquire, deputy minister of Public Works for the province of Québec, both of the city of Québec ; Louis Napoléon Carrier, of the parish of Saint Henri, esquire, notary ; Prosper Bender, esquire, physician, Joseph Plamondon, esquire, master tanner, both of the city of Québec ; the Honorable François Xavier Anselme Trudel, advocate, Flavien Guillaume Boutillier, esquire, advocate, and George Dumesnil, esquire, notary and official assignee, all three of the city of Montreal ; Eugène Hercule Trudel, esquire, physician, Pierre Aimé Fauteux, esquire, accountant, Nazaire Villeneuve, Charles Lacaille, Claude Melançon, esquires, merchants, Alphonse Geoffrion, esquire, advocate, Narcisse Birs Dasmarteau, junior, Wilfred Birs Dasmarteau, esquire, merchant, Dame Malvina Adélaïde Dorion, wife separated as to property of Joseph Augé, esquire, merchant, and the said Joseph Augé to assist and authorize his said wife in so far as may be required, all of the city of Mon-

réal ; Jacques Franchère, du village de Marie-Ville, écuyer, médecin, et Edouard Laurent dit Lortie, rentier, de la paroisse de Sainte-Sophie d'Halifax, Défendeurs ;

et

Charles Toussaint Côté, de l'endroit appelé la Canardièrre, dans la banlieue de Québec, marchand, lequel comme aux droits du dit Edouard Laurent dit Lortie, est mise en cause.

Avis est par le présent donné que par un jugement rendu en cette cause par la cour supérieure, siégeant à Québec, le six mai mil huit cent soixante et seize, il a été ordonné que l'immeuble ci après décrit sera vendu par licitation, savoir : " Un lot de terre situé au lieu appelé la Canardièrre, municipalité de Saint-Roch-Nord, désigné sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la dite municipalité de Saint-Roch-Nord, sous le numéro cinq cent quarante-six ; borné au nord-ouest par le chemin de Beauport, au sud-est par la rue, au nord-est par un chemin, et au sud-ouest par le numéro cinq cent quinze, contenant un arpent, trois perches et onze pieds sur le chemin de Beauport, onze arpents et deux perches sur le chemin au nord-est, et dix arpents et deux perches sur la ligne qui le divise du numéro cinq cent quinze, et ayant en superficie quatorze arpents, quatre-vingt-dix-huit perches, avec tout ce qui peut se trouver de terrain non encore concédé ou dépendant du dit lot de terre."

Et qu'en conséquence, le DEUX OCTOBRE prochain à l'audience de la dite cour supérieure, siégeant à Québec, en le palais de justice, à DIX heures de l'avant-midi, ou sitôt que faire se pourra, l'immeuble sus-décrié sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions énoncées dans le cahier de charges qui sera approuvé par le tribunal ou le juge après audition des parties, et déposé au greffe de cette cour, au moins trente jours avant le dit deux octobre ; et toutes oppositions à la vente devront être produites au plus tard le quinzième jour avant le dit deux octobre ; et les oppositions afin de conserver, dans les six jours après l'adjudication, à peine de forclusion.

JOS. G. BOSSÉ,

Procureur du Demandeur.

Québec, 12 mai 1876.

3015

[Première publication, 20 mai 1876.]

Ratifications.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières, } *Cour Supérieure.*

Avis public est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district des Trois-Rivières, un acte fait et passé devant F. Lottinville, écuyer, notaire public, le quatorze avril dernier, entre Elzéar Aubry, cultivateur, et Demoiselle Georgine Aubry, fille majeure, tous deux demeurant en la cité des Trois-Rivières, d'une part ; et Maxime Gélinas, cultivateur, de la cité des Trois-Rivières, de l'autre part. Etant une vente par les dits Elzéar Aubry et Georgine Aubry, au dit Maxime Gélinas : " d'une terre située en la banlieue des Trois-Rivières, sur le fief la Banlieue, appartenant au gouvernement, d'un arpent et demi de front, et allant en élargissant à former deux arpents de large au bout de vingt-cinq arpents, et ensuite elle reprend deux arpents et demi de large sur sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; prenant son front vers le sud-est au fleuve Saint-Laurent, et en profondeur à Michel Caron, joignant au nord-est, partie à George Ayotte et partie à Felix Ricard, et au sud-ouest à Hercule Girard—avec une grange et un hangar dessus

treal ; Jacques Franchère, of the village of Marie-Ville, esquire, physician ; and Edouard Laurent dit Lortie, rentier, of the parish of Sainte Sophie d'Halifax, Defendants ;

and

Charles Toussaint Côté, of the place called la Canardièrre, in the banlieu of Quebec, merchant, a party hereunto in the stead of the said Edouard Laurent dit Lortie.

Notice is hereby given that by judgment rendered herein, by the superior court, sitting at Quebec, on the sixth day of May, one thousand eight hundred and seventy six, the sale by licitation of the immovable property hereinafter described, has been ordered, namely : " A lot of land situate at the place called la Canardièrre, municipality of Saint Roch Nord, described on the plan and in the book of reference of the cadastre for the said municipality of Saint Roch Nord, as number five hundred and forty six ; bounded on the north west by the Beauport road, on the south east by the street, north east by a road, and south west by number five hundred and fifteen, measuring one arpent, three perches and eleven feet on the Beauport road, eleven arpents and two perches on the road to the north east, and ten arpents and two perches on the line which separates of from number five hundred and fifteen, and containing fourteen arpents and ninety eight perches in superficial extent, with all the land as yet unceded or depending from the said lot of land."

Accordingly, the said immovable property will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SECOND day of OCTOBER next, sitting the court, in the court house, at the city of Quebec, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, or so soon thereafter as may be subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges which will be approved by the court or a judge thereof, after hearing the parties, and deposited in the office of the protonotary of the said court before the second day of October aforesaid ; and any opposition to the sale must be filed fifteen days at least before the said second day of October, and oppositions for payment within the six days next after the adjudication, under pain of foreclosure.

JOS. G. BOSSÉ,

Attorney for plaintiff.

Quebec, 12th May, 1876.

3016

[First published, 20th May, 1876.]

Ratifications.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers, } *Superior Court.*

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the protonotary of the superior court, for the district of Three Rivers, a deed made and executed before F. Lottinville, esquire, notary public, on the fourteenth day of April last, between Elzéar Aubry, farmer, and Miss Georgine Aubry, *filie majeure*, both residing in the city of Three Rivers, of the one part ; and Maxime Gélinas, farmer, of the said city of Three Rivers, of the other part. Being a sale from the said Elzéar Aubry and Georgine Aubry, to the said Maxime Gélinas, of : " A land situate in the banlieu of Three Rivers, on the Banlieu Fief, belonging to the government, of one arpent and a half in front, and increasing to form two arpents in width at the depth of twenty five arpents, from which it measures two arpents and a half in width by seven arpents in depth, the whole more or less, without warranty of precise measurement ; bounded in front to the south east by the river Saint Lawrence, and in rear by Michel Caron, on the north east, partly by George Ayotte, and partly by Félix Ricard, and south west by Hercule Gi-

construits," et en la possession du dit Elzéar Aubry, comme propriétaire pendant les trois dernières années.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur la dite terre, immédiatement avant l'enregistrement du dit acte par lequel la dite terre a été acquise par le dit Maxime Gélinas, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le vingt-unième jour de septembre prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registraire est tenu, par les dispositions du code de procédure civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit, et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours avant ce jour-là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

P. E. PANNETON,

Bureau du Protonotaire, Dép. P. C. S.,
District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 12 mai 1876. 3013
[Première publication, 20 mai 1876.]

Province de Québec, } Cour Supérieure—pour le
District de Montréal. } Bas-Canada.
No. 1846.

Ex-parte :—MICHEL LAFORCE

Avis est par les présentes donné au public qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Montréal, un acte fait et passé devant Mtre. J. H. Jobin, notaire, à Montréal, le dix-neuvième jour d'avril mil huit cent soixante et seize, entre Eusèbe Lardie, tonnelier, de la cité de Montréal, et Louis Lardie, aussi tonnelier, demeurant à Milton, dans le comté de Halton, en la province d'Ontario, agissant et représenté au dit acte par le dit Eusèbe Lardie, son frère, et procureur en vertu de sa procuration spéciale, reçue devant le même notaire, en date du quatorze avril dernier, ainsi consentie tout particulièrement en vue de la dite vente, d'une part; et Michel Laforce, maître boucher, de la dite cité de Montréal, d'autre part. Etant une vente par les dits Eusèbe Lardie et Louis Lardie au dit Michel Laforce, de: " Un terrain ou emplacement sis et situé en la dite cité de Montréal, présentement connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, sous le lot officiel numéro sept cent cinquante-six (No. 756), de la contenance de soixante-douze pieds six pouces de largeur à son front, et soixante-quatorze pieds six pouces de largeur à sa profondeur, qui est de quatre-vingt cinq pieds, donnant une superficie de six mille deux cent quarante-huit pieds, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, tel que porté au dit livre de renvoi; tenant en front au sud-ouest à la rue Visitation, en profondeur au nord-est au lot officiel No. 757, appartenant à M. Charles Cadotte, du côté sud-est au lot officiel No. 755, appartenant à M. Robert Stuart, et du côté nord-ouest à la rue Logan—avec une maison en bois à deux côtés, hangars, écurie et autres bâtisses dessus construites "

Et en possession, le dit emplacement, par les dits Eusèbe Lardie et Louis Lardie, comme propriétaires, dans les proportions et en la manière mentionnées au susdit acte de vente, pendant les trois années précédant la date du dit acte de vente, et depuis, par le dit Michel Laforce, aussi comme propriétaire.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur le dit immeuble, immédiatement avant et lorsque le dit immeuble a été acquis par le dit Michel Laforce, sont notifiées par les présentes qu'il sera présenté à la dite cour, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne

ard—with a barn and hangard thereon erected, and possessed by the said Elzéar Aubry, as proprietor for the three years now last past.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of ground immediately previous to the registration of the deed whereby the same was acquired by the said Maxime Gélinas, are hereby notified that application will be made to the said court, on the twenty first day of September next, for a judgment of confirmation of the said title deed; and that unless their claims are such as the registrar is bound to include in his certificate to be filed in this case pursuant to law, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said protonotaire, eight days at least before the said day in default of which they will be for ever foreclosed from the right of so doing.

P. E. PANNETON,

Prothonotary's Office, Dep. P. S. C.
District of Three Rivers.
Three Rivers, 12th May, 1876. 3014
[First published, 20th May, 1876.]

Province of Quebec, } Superior Court—for Lower
District of Montreal. } Canada.
No. 1846.

Ex-parte :—MICHEL LAFORCE.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the protonotaire of the superior court for the district of Montreal, a deed made and executed before Mtre J. H. Jobin, notary public, at Montreal, on the nineteenth day of April, one thousand eight hundred and seventy six, between Eusèbe Lardie, of the city of Montreal, cooper, and Louis Lardie, also cooper, residing at Milton, in the county of Halton, in the province of Ontario, therein acting and represented by the said Eusèbe Lardie, his brother, and also his attorney under the special procuration of the fourteenth of April, one thousand eight hundred and seventy six, passed before the said notary in view and to the effect of the said deed, of the one part; and Michel Laforce, of the said city of Montreal, master butcher, of the other part. Being a sale by the said Eusèbe Lardie and Louis Lardie to the said Michel Laforce, of: " A lot of ground or emplacement situated in the said city of Montreal, presently known and designated on the official plan and book of reference of the Saint Mary's ward, as lot number seven hundred and fifty six (No. 756), containing seventy two feet six inches in width in front, and seventy four feet six inches in width in the rear, upon a length of eighty five feet, forming a superficies of six thousand two hundred and forty eight feet, the whole english measure, and more or less, and as appears in the said book of reference; bounded in front to the south west by Visitation street, in rear to the north east by the official lot No. 757, belonging to Mr. Charles Cadotte, to the south east by the official lot No. 755, belonging to Mr. Robert Stuart, and to the north west by Logan street—with a wooden house, shed, stable and other buildings thereon erected. "

And possessed, the said emplacement, by the said Eusèbe Lardie and Louis Lardie, as proprietors, in the proportions and in the manner stated in the aforesaid deed of sale, during the three years preceding the date of the said deed, and from thence, hitherto, by the said Michel Laforce, also as proprietor.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever, in or upon the said lot of ground or emplacement immediately previous to, or at the time the same was acquired by the said Michel Laforce, are hereby notified that application will be made to the said court on the THIRD day of OCTOBER next, for a judgment of confirmation; and that unless their claims are such as the

soient de celles que le registrateur est tenu, par les dispositions du chapitre trente six des statuts refondus pour le Bas-Canada, de mentionner dans son certificat à être produit, en vertu du dit acte, elles sont par les présentes requises de signifier par écrit leurs oppositions, et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour-là, à défaut de quoi elles seront pour toujours déchuës du droit de ce faire.

HUBERT PAPINEAU & HONEY,
Greffe du Protonotaire, P. C. S.
Montréal, 15 mai 1876. 3093
[Première publication, 20 mai 1876.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure—district d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } JAMES DUNCAN, De-
No. 1128. } mandeur; contre AVE-
RY GREEN, Défendeur.

1. Le lot numéro dix-sept dans le neuvième rang du canton de Kinsey.
2. Le lot numéro dix-huit dans le neuvième rang du canton de Kinsey.
3. Le lot numéro dix-neuf dans le neuvième rang du canton de Kinsey.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 9 février 1876. 917 3
[Première publication, 12 février 1872.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—District de Beauce
Beauce, à savoir: } LAURENT GOSSELIN,
No. 160, A. D., 1875. } L'ci-devant du township

registrar is bound, by the provisions of chapter thirty six of the consolidated statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this case under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before the said day in default of which they will be forever forelosed from the right of so doing.

HUBERT PAPINEAU & HONEY,
Prothonotary's Office, P. S. C.
Montreal, 15th May, 1876. 3094
[First published, 20th May, 1876.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
Superior Court—district of Arthabaska.
Arthabaska to wit: } JAMES DUNCAN, Plain-
No. 1128. } tiff; against. AVERY
GREEN, Defendant.

1. Lot number seventeen in the ninth range of the township of Kingsey.
2. Lot number eighteen in the ninth range of the township of Kingsey.
3. Lot number nineteen in the ninth range of the township of Kingsey.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 9th February, 1876. 918.
[First published, 12th February, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—District of Beauce.
Beauce, to wit: } LAURENT GOSSELIN,
No. 160, A. D. 1875. } heretofore of the town-

d'Adstock, dans le district de Beauce, et actuellement de la cité de Québec, dans le district de Québec, commerçant, Demandeur ; contre ELZEAR LAMBERT dit CHAMPAGNE, du township d'Adstock, dans le district de Beauce, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Un lot de terre numéro trois, dans le huitième rang du canton d'Adstock, dans le comté de Beauce, contenant cent acres de terre en superficie.

2. Un terrain de six arpents de front sur quatre arpents de profondeur, à détacher par le côté sud-ouest du lot de terre numéro trois, dans le neuvième rang du canton d'Adstock, dans le comté de Beauce, contenant vingt-quatre arpents en superficie, le dit terrain étant borné comme suit, savoir : en front par le nord-est au vieux trait-quadré dans le dix-neuvième rang, en arrière au sud-ouest au dix-neuvième rang, d'un côté au nord à Joseph Lambert, et de l'autre côté au sud à Siméon ou Simon Mathieu—circonstances et dépendances.

Les dits immeubles à être vendus à la charge par l'acquéreur d'iceux, de payer tous droits dus au gouvernement, par le billet de location, et de plus à la charge de se conformer aux conditions des lettres-patentes à être émises.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le SEIZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 7 février 1876. 875 3
[Première publication, 12 février 1876.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit..

Beauharnois, à savoir : } HENRY HEDGE, mar-
No. 612. } chaud, de la cité et
du district de Montréal, Demandeur ; contre
JEAN-BAPTISTE CHALE, briquetier et commer-
çant, de la ville et du district de Beauharnois, Dé-
fendeur.

1. Un cinquième indivis d'un certain morceau de terre située dans la ville de Beauharnois, formant partie du numéro un d'Annstown, dans la concession du lac Saint-Louis ; borné en front par le chemin de la Beauce, en profondeur par le numéro deux de la dite concession, du côté sud par du terrain laissé pour un rue en front de la propriété de la maison d'audience, et du côté nord par une ligne droite continuant la ligne sud de la rue Hannah, traversant le dit numéro un depuis le chemin de la Beauce jusqu'au dit numéro deux, contenant deux arpents de largeur sur la longueur qui peut se trouver entre les bornes ci-dessus mention-

ship of Adstock, in the district of Beauce, and actually of the city of Quebec, in the district of Quebec, trader, Plaintiff ; against ELZEAR LAMBERT dit CHAMPAGNE, of the township of Adstock, in the district of Beauce, farmer, Defendant, to wit :

1. A lot of land being number three, in the eighth range of the township of Adstock, in the county of Beauce, containing one hundred acres of land in superficial extent.

2. A land measuring six arpents in front by four arpents in depth, to be taken off the south west side of lot number three, in the ninth range of the township of Adstock, in the county of Beauce, containing twenty four arpents in superficial extent, said lot being bounded as follows, to wit : in front to the north east by the old division line in the nineteenth range, in rear on the south west by the nineteenth range, on one side to the north by Joseph Lambert, and on the other side to the south by Siméon or Simon Mathieu—circumstances and dependencies.

Said immovable property will be sold subject to the obligation upon the purchaser thereof, of paying all fees due to the government, under the location ticket, and subject likewise to the obligation of complying with the requirements of the Letters-Patent to be issued.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Beauce, 7th February, 1876. 876
[First published, 12th February, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court.

Beauharnois, to wit : } HENRY HEDGE, mer-
No. 612. } chant, of the city and
district of Montreal, Plaintiff ; against JEAN-
BAPTISTE CHALE, brickmaker and trader, of the
town and district of Beauharnois, Defendant.

1. An undivided fifth of a certain piece of land situate in the town of Beauharnois, forming part of lot number one of Annstown, in the lake Saint Louis concession ; bounded in front by the Beauce road, in rear by number two of the said concession, on the south side by the ground left for a street in front of the property of the public hall, and on the north side by a straight line being the prolongation of the southern alignment of Hannah street, crossing lot number one aforesaid from the Beauce road to number two above mentioned, measuring two arpents in width by the length there may be between the boundaries hereinabove

nées, et formant environ neuf arpents en superficie, avec une machine pour faire de la brique, remises, et autres instruments dépendant de la briquerie—circonstances et dépendances.

2. Un cinquième indivis d'un morceau de terre situé dans la ville de Beauharnois, étant partie du lot numéro un d'Annstown; borné en front par le chemin de la Beauce, en profondeur par la propriété de I. M. Browning ou ses représentants, du côté sud par le lot ci-dessus désigné, et du côté nord partie par la propriété de I. M. Browning et partie par celle de Pierre Dumont; contenant environ deux cent cinquante pieds de largeur sur le chemin de la Beauce sur environ deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, à Beauharnois, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

L. HAINAULT, Shérif.
Beauharnois, 7 février 1876. [Première publication, 12 février 1876.] 873 3

described, and containing about nine arpents in extent, with a machine for making bricks, also sheds and other dependencies of the brickyard—with the circumstances and appurtenances thereto belonging.

2. An undivided fifth of a piece of land situated in the town of Beauharnois, being part of lot number one of Annstown; bounded in front by the Beauce road, in rear by the property of I. M. Browning or his representatives, on the south side by the lot hereinabove described, and on the north side partly by I. M. Browning's property, and partly by Pierre Dumont's, measuring about two hundred and fifty feet in width, along the Beauce road, by about two arpents in depth, more or less.

To be sold at my office, in the court house, at Beauharnois, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of June next.

L. HAINAULT, Sheriff.
Beauharnois, 7th February, 1876. [First published, 12th February, 1876.] 874

Ventes par le Shérif.—Gaspé.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Siégeant à New-Carlisle.

Province de Québec, } CHARLES THOMAS
Comté de Bonaventure, } SUTTON, de l'île
District de Gaspé, } de Jersey, en Europe;
No. 696. } JOSHUA MOURANT et
ALFRED CARCAUD, tous deux de Paspébiac, dans les dits comté et district, marchands-associés, faisant affaires à New-Carlisle, dans le dit comté, sous les nom et raison de LeBoutillier et compagnie et autres, ès-qualités; contre ABRAHAM QUERRY, dans le canton de New-Richmond, dans les dits comté et district, cultivateur.

Tout ce lot de terre appartenant au dit Abraham Querry, sis et situé au premier rang du susdit township de New-Richmond, et au lieu appelé Caps Noirs, de la contenance d'un acre de front sur trente-trois ares et un tiers de profondeur, ou environ, et le même faisant partie du nord-ouest du lot numéro cinquante-deux, et partie nord-est du lot numéro cinquante et un des lots des Caps Noirs susdits; borné en totalité au nord-ouest par William McRae, au sud-est par le dit Abraham Querry, en front la partie du lot numéro cinquante et un pour la Baie des Chaleurs, et la partie du lot numéro cinquante-deux par le chemin public actuel, en arrière par des terres du second rang—avec ensemble une maison et toutes les autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à New-Carlisle susdit, au bureau d'enregistrement de la première division d'enre-

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All *oppositio afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed at my office in the town of Saint-Germain de Rimouski, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Sitting at New-Carlisle.

Province of Quebec, } CHARLES THOMAS
County of Bonaventure, } SUTTON, of the
District of Gaspé, } Island of Jersey, in Eu-
No. 696. } rope; JOSHUA MOU-
RANT and ALFRED CARCAUD, both of Paspébiac, in the county and district aforesaid, merchants and co-partners, carrying on trade and commerce at New-Carlisle, in the said county, under the name, style and firm of LeBoutillier and company and others, ès-qualités; against ABRAHAM QUERRY, of the township of New-Richmond, in the county and district aforesaid, farmer.

All that certain piece or parcel of land of and belonging to the said Abraham Querry, situate and being in the front or first range of lots of the said township of New-Richmond, at the place called Black Capes, containing one acre in front or thereabout by thirty three acres and one third of an acre in depth, forming part to the north west of the lot number fifty two, and the north east part of the lot number fifty one of Black Capes aforesaid; bounded to the north west by William McRae, to the south east by the said Abraham Querry, in front the part of the lot number fifty one by the Bay des Chaleurs, and the part of the lot number fifty two by the present highway, and in rear by lands in the second range—together with a dwelling house and other buildings thereon erected, and all other the dependencies and appurtenances of the said land and premises.

To be sold at New-Carlisle aforesaid, in the registry office of the first registration division of

gistrement du dit comté, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

M. SHEPPARD,
Bureau du Shérif, Shérif.
New-Carlisle, 10 mai 1876. 3065
[Première publication, 20 mai 1876.]

the said county, on MONDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of October next.

M. SHEPPARD,
Sheriff's Office, Sheriff.
New Carlisle, 10th May, 1876. 3066
[First published, 20th May, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } NARCISSE QUINTAL
No. 2626. } *et al.*, Demandeurs ;
contre les terres et tenements de JOSEPH PAULET, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville et paroisse de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, dans le district de Montréal, étant de forme irrégulière, contenant une superficie d'environ sept mille cinq cent pieds, connu et désigné comme lot numéro mille six cent trente huit (1638), au plan et livre de renvoi officiels de la dite ville et dite paroisse de Saint-Henri—avec une maison en brique à un étage et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mai 1876. 3047
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } CYRILLE RENAUD *et al.*,
No. 946. } Demandeurs ; contre
DAME ADELE BOUTILLER, Défenderesse.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, faisant front sur le chemin Papineau, et étant désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, comme faisant partie du lot numéro onze cent trente-sept (1137), contenant trente-six pieds de largeur, par cent cinquante-sept pieds de profondeur, avec le privilège d'un passage mitoyen qui borne le dit emplacement du côté nord—avec une maison en bois et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mai 1876. 3049
[Première publication, 20 mai 1876.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } NARCISSE QUINTAL
No. 2626. } *et al.*, Plaintiffs ; against
the lands and tenements of JOSEPH PAULET,
Defendant.

A lot of land situate and being in the town and parish of Saint Henri, county of Hochelaga, in the district of Montreal, being of irregular outline, containing about seven thousand five hundred feet in superficial extent, and known and described on the official plan and book of reference for the municipality of the said town and parish of Saint Henri, as number one thousand six hundred and thirty eight (1638)—with a one story brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th May, 1876. 3048
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } CYRILLE RENAUD *et al.*,
No. 946. } Plaintiffs ; against
DAME ADELE BOUTILLER, Defendant.

An emplacement situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, fronting on the Papineau road, known and described as part of lot number eleven hundred and thirty seven (1137), on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward of the said city of Montreal, measuring thirty six feet in width by one hundred and fifty seven feet in depth, with the privilege of a common passage bounding the said emplacement on the north—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of October next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th May, 1876. 3050
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION MONT-ROYALE, Demanderesse ;

contre JULIEN RACINE, Défendeur, à savoir :

Un terrain sis et situé dans la ville Saint-Henri, dans la paroisse Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu comme étant le lot (697) six cent quatre-vingt-dix-sept, de la propriété de William Workman et Alexandre Maurice Delisle, et désigné sous le numéro quatre cent treize (418), sur le plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, et contenant trente pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins ; borné en front par la rue Quesnel, en arrière au sud-est par le lot six cent quarante-deux (642), sur le plan du dit William Workman et Alexandre Maurice Delisle d'un côté au sud-ouest par le lot six cent quatre-vingt-dix-huit (698), sur le même plan, et d'autre côté au nord-est par le lot six cent quatre-vingt-seize (696), du même plan—avec une maison en bois, à deux étages, et autres bâtisses construites sur le dit terrain.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 mars 1876. Shérif. 1823 2

[Première publication, 24 mars 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } EPHREM HUDON, père, No. 2288. } et al., Demandeurs ;

contre les terres et tenements de MICHEL SENE CAL et al., Défendeurs. Comme appartenant à Michel Sénécal, l'un des dits défendeurs :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Antoine, comté de Verchères, district de Montréal, en la troisième concession, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise ; tenant en front au chemin de la Reine, derrière à un nommé Bonin, au nord-est à Jacques Lajeunesse, et au sud-ouest à Damien Archambault—avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 8 février 1876. Shérif. 847 3

[Première publication, 12 février 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER ARISTIDE COUTU, Demandeur ;

contre CHARLES MAROIS, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, paroisse de Sainte-Bridgitte, de la contenance de cent vingt-deux pieds et demi de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins, et étant une partie du lot numéro six cent trente-neuf du plan et livre de renvoi officiels, faits pour le quartier Sainte-Marie ; borné en front par la rue Mignonne, derrière par un passage de douze pieds, d'un côté par le chemin Papineau, et de l'autre côté par Joseph Quevillon—avec bâtisses dessus construites. Le passage en arrière en commun avec ceux qui y ont droit et sans pouvoir l'obstruer.

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION MONT ROYALE, Plaintiffs ;

against JULIEN RACINE, Defendant, to wit :

A lot situate and being in the village of Saint Henri, in the parish of Saint Henri, forming heretefore part of the parish of Montreal, known as lot number six hundred and ninety seven (697), of the property of William Workman and Alexandre Maurice Delisle, and described as number four hundred and thirteen, (413), on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, measuring thirty feet in front by eighty five feet in depth, english measure, and more or less ; bounded in front by Quesnel street, in rear to the south east by lot number six hundred and forty two (642), on the plan of the property belonging to the said William Workman and Alexandre Maurice Delisle, on one side to the south west by lot number six hundred and ninety eight (698), on the same plan, and on the other side to the north east by lot number six hundred and ninety six (696), on the same plan—with a two story wooden house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 21st March, 1876. Sheriff. 1824

[First published, 24th March, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } EPHREM HUDON, senior, No. 2288. } et al., Plaintiffs ;

against the lands and tenements of MICHEL SENE CAL et al., Defendants. As belonging to Michel Sénécal, one of the said defendnats.

A land situate and being in the parish of Saint Antoine, county of Vercheres, district of Montreal, in the third concession, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by one Bonin, on the north east by Jacques Lajeunesse, and on the south west by Damien Archambault—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office Montreal, 8th February, 1876. Sheriff. 848

[First published, 12th February, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } FRANÇOIS XAVIER ARISTIDE COUTU, Plaintiff ;

against CHARLES MAROIS, Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, parish of Sainte-Bridgitte, containing one hundred and twenty two feet and a half in front by sixty feet in depth, more or less, being part of lot number six hundred and thirty nine of the official plan and book of reference for Saint Mary's ward ; bounded in front by Mignonne street, in rear by a twelve feet passage, on one side by the Papineau road, and on the other side by Joseph Quevillon—with the buildings thereon erected. The passage in rear is in common between the parties entitled thereto, and without any right to obstruct it.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 février 1876. 849 3
[Première publication, 12 février 1876.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal à savoir : } JOSEPH JUTRAS, Deman-
No. 1302. } deur; contre CHARLES
TRUDEAU, Défendeur.

Un terrain ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, contenant vingt pieds de front sur soixante et quinze pieds et demi de profondeur, plus ou moins, mesure française, ayant front sur la rue Sanguinet, étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, sous le numéro six cent quatre-vingt-neuf, (689)—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 9 février 1876. 921 3
[Première publication, 12 février 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } SIDORE DEPATI, fils, De-
No. 1964. } mandeur; contre GUIL-
LAUME BRAZEAU, Défendeur.

Dix lots de terre situés au village Saint-Augustin, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, et maintenant de la paroisse de Saint-Henri, dans le comté d'Hochelaga, sur le niveau de la rue Knox, connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant les numéros trois mille trois cent trente-six, cinq, (3336-5,) trois mille trois cent trente-six, (3336 A. 3,) trois mille trois cent trente-six A. quatre, (3336 A. 4,) trois mille trois cent trente-six A. cinq, (3336 A. 5,) trois mille trois cent trente-six A. six, (3336 A. 6,) trois mille trois cent quatre-vingt quinze, un (3395-1,) trois mille trois cent quatre-vingt-quinze, deux (3395-2,) trois mille trois cent quatre-vingt-quinze, trois (3395-3,) trois mille trois cent quatre-vingt-quinze, cinq (3394-5,) et trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze, quatre (3394-4.) Ces dits lots sont aussi connus et désignés sur le plan de la propriété de Jean Bte. Laffeur, fait par A. W. Lippé, arpenteur provincial, comme étant les numéros deux cent quarante-six, deux cent quarante-sept, deux cent quarante-huit et deux cent quarante-neuf (246, 247, 248, et 249.) Les dits lots de terre étant de forme irrégulière, et contenant en superficie dix mille trois cent quatre-vingt-trois pieds, plus ou moins, de mesure anglaise—avec une maison à cinq côtés distribués pour quinze logements, en bois lambrisée en briques et autres dépendances sus-citées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 9 février 1876. 923 3
[Première publication 12 février 1876.]

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of July next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 8th February, 1876. 850
[First published, 12th February, 1876.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montréal.

Montreal, to wit : } JOSEPH JUTRAS, Plain-
No. 1302. } tiff; against CHARLES
TRUDEAU, Defendant, to wit :

A lot situate in the city of Montréal, in the district of Montréal, containing twenty feet in front by seventy five feet and a half in depth, more or less, french measure, fronting on Sanguinet street, known on the official plan and book of reference for Saint Louis ward of the said city of Montréal, as number six hundred and eighty nine (689)—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of June next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 9th February, 1876. 922
[First published, 12th February, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } SIDORE DEPATI, junior,
No. 1964. } Plaintiff; against GUIL-
LAUME BRAZEAU, Defendant.

Ten lots of ground situate in the village of Saint-Augustin, forming heretofore part of the parish of Montréal, and now of the parish of Saint-Henri, in the county of Hochelaga, on the alignment of Knox street, known and described on the official plan and book of reference of the parish of Montréal as three thousand three hundred and thirty six, five (3336-5,) three thousand three hundred and thirty six (3336 A. 3,) three thousand three hundred and thirty six A. 4. (3336 A. 4,) three thousand three hundred and thirty six A. 5. (3336 A. 5,) three thousand three hundred and thirty six A. 6, (3336 A. 6,) three thousand three hundred and ninety five, one, (3395-1,) three thousand three hundred and ninety five, two, (3395-2,) three thousand three hundred and ninety five, three, (3395-3,) three thousand three hundred and ninety four, five, (3394-5,) and three thousand three hundred and ninety four, four, (3394-4.) These lots are likewise known and described upon the plan of Jean Bte. Laffeur's property, made by A. W. Lippé, provincial land surveyor, as being numbers two hundred and forty six, two hundred and forty seven, two hundred and forty eight and two hundred and forty nine (246, 247, 248 and 249.) Said lots being of irregular shape, and having a total superficial extent of ten thousand three hundred and eighty three feet, more or less, english measure—with a five sides brick faced dwelling house, divided into fifteen lodgings, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of July next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 9th February, 1876. 924
[First published, 12th February, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Dans la Cour Supérieure—Montréal.
No. 1967.

Province de Québec, } EDOUARD LEDUC, de
District d'Ottawa. } la paroisse de Saint-André
Avellin, dans le district d'Ottawa, arpenteur,
Demandeur; contre les terres et tenements
de JOSEPH ALFRED LEVIS, ci-devant de la dite
paroisse de Saint-André Avellin, et maintenant de
Hull, dans le district d'Ottawa, marchand, Dé-
fendeur; et MM. Dorion et Geoffrion, avocats du
demandeur, demandeurs sur distraction de frais,
et Messieurs Gauthier et Mayrand de Montréal,
marchand, mis en cause, à savoir:

1. Un certain morceau ou parcelle de terre sis et situé dans le village de la paroisse de Saint-André Avellin, dans le district d'Ottawa, formant partie des lots numéros dix sept et dix-huit du rang Saint-André, contenant, le dit morceau de terre, vingt-quatre arpents, plus ou moins, en superficie, sans aucune garantie de mesure précise; et borné en devant à l'ouest en partie par la rue Saint-André, et en partie par Joseph Richer, et par le demandeur Edouard Leduc, écuyer, en arrière à l'est par la rivière Petite-Nation, d'un côté au nord par les lots de village et emplacements de Amédée Belisle, fils; Isidore Lévis et Benjamin Hutchins ou ses représentants légaux, et de l'autre côté au sud en partie par Joseph Richer, et partie par Césaire Bélanger—avec un hangar, une grange, une remise et autres bâtisses dessus érigés.

2. Un autre morceau ou parcelle de terre sis et situé au même lieu, et formant partie des dit lots numéros dix-sept (17) et dix-huit (18), du rang Saint-André susdit, contenant, le dit morceau ou parcelle de terre, quatre arpents de largeur sur quatorze arpents ou environ de profondeur; borné en devant en partie par le grand chemin public, et en partie par les emplacements ou lots de village d'Edouard Lamothe, Joseph Tassé, James Dyre, Noël Joannet et Alphonse Joannet, et par le demandeur, Edouard Leduc, écuyer, en arrière à l'ouest par les terres du rang Saint-Louis, d'un côté au sud par Césaire Bélanger, et de l'autre au nord par Calixte Gareau—avec une maison à un étage, une grange et autres bâtisses, toutes en bois, dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-André Avellin susdite, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt quatrième jour de juin 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 16 mai 1876.

Shérif.
3103

[Première publication, 20 mai 1876.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

In the Superior Court—Montreal.
No. 1967.

Province of Québec, } EDOUARD LEDUC, of
District of Ottawa. } the parish of Saint-André
Avellin, in the district of Ottawa, surveyor,
Plaintiff; against the lands and tenements of JO-
SEPH ALFRED LEVIS, formerly of the said parish
of Saint André Avellin, and presently of Hull, in
the district of Ottawa, merchant, Defendant; and
Messrs. Dorion and Geoffrion, plaintiff's attorneys,
plaintiffs sur *distraction de frais*, and Messrs.
Gauthier & Mayrand, of Montreal, merchants *ad-
judicataires mis en cause*, to wit:

1. A certain piece or parcel of land lying and situate in the village of the parish of Saint André Avellin, in the district of Ottawa, forming part of lots numbers seventeen and eighteen of Saint André range, containing, said piece of land, twenty four arpents, more or less, in superficies, without any warranty of precise measurement; and butted and bounded in front to the west partly by Saint André street, and partly by Joseph Richer, and the plaintiff, Edouard Leduc, esquire, in rear to the east by the Petite-Nation river, on one side to the north by the village lots or emplacements of Amédée Belisle, junior, Isidore Lévis and Benjamin Hutchins or legal representatives, and on the other side to the south partly by Joseph Richer, and partly by Césaire Bélanger—with a store house (hangar) barn, shed, and other outbuildings thereon erected.

2. Another piece or parcel of land lying and situate at the same place, and forming part of said lots numbers seventeen (17) and eighteen (18), of Saint André range aforesaid, containing said piece or parcel of land, four arpents in width by fourteen arpents or thereabouts in depth; bounded in front partly by the public highway, and partly by the emplacements or village lots of Edouard Lamothe, Joseph Tassé, James Dyre, Noël Joannet and Alphonse Joannet, and the said plaintiff, Edouard Leduc, esquire, in rear to the west by the lands of Saint Louis range, on one side to the south by Césaire Bélanger, and on the other to the north by Calixte Gareau—with one story wooden house, barn and other outbuildings, all of wood, thereon erected.

To be sold at the door of the church in the parish of Saint André Avellin aforesaid, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fourth day of June, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 16th May, 1876.

Sheriff.
3104

[First published, 20th May, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE
No. 221. } LA CITÉ DE QUÉBEC;
contre JOSEPH DROLET, de la cité de Québec,
charpentier, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Jérôme, mesurant vingt pieds de front sur soixante et quatre pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'est à la dite rue Saint-Jérôme, en arrière vers l'ouest à Joseph Richard, d'un côté vers le nord à Moise Côté, de l'autre côté vers le sud à Louis Carpentier—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 1421, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la dite cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

Québec, 16 mai 1876. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 20 mai 1876.] 3055

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 1026. } LA CITÉ DE QUÉBEC; contre
ADELAÏDE POURTIER, de la cité de Québec,
veuve de Pierre Drapeau, à savoir:

Un emplacement de forme irrégulière, en la cité de Québec, mesurant soixante et quinze pieds sur la rue Belleau, et soixante et dix-sept pieds sur la rue Colomb; borné en front vers l'est à la rue Belleau, en arrière vers l'ouest à Joseph Huard, d'un côté vers le nord à la rue Colomb, de l'autre côté vers le sud à Joseph Hébert—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 1310, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

Québec, 16 mai 1876. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 20 mai 1876.] 3057

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } AUGUSTE LABERGE, de
No. 1839. } la cité de Québec, menuisier et entrepreneur; contre ADOLPHE LORTIE, de Québec, marchand, en sa qualité de curateur

Sheriff's Sales.—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 221. } THE CITY OF QUÉBEC;
against JOSEPH DROLET, of the city of Québec,
carpenter, to wit:

An emplacement situate in the city of Québec, Saint Jerome street, measuring twenty feet in front by sixty four feet in depth, more or less; bounded in front to the east by Saint Jerome street aforesaid, in rear to the west by Joseph Richard, on one side to the north by Moise Côté, and on the other side to the south by Louis Carpentier, circumstances and dependencies. The lot being No. 1421, given upon the plan for Jacques Cartier ward of the said city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of October next.

Québec, 16th May, 1876. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 20th May, 1876.] 3056

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF
No. 1026. } THE CITY OF QUÉBEC;
against ADELAÏDE POURTIER, of the city of
Québec, widow of Pierre Drapeau, to wit:

An emplacement of irregular outline, situate in the city of Québec, containing seventy five feet on Belleau street by seventy seven feet on Colomb street; bounded in front to the east by Belleau street, and in rear to the west by Joseph Huard, on one side to the north by Colomb street, and on the other side to the south by Joseph Hébert—*together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.* Said emplacement being known and distinguished as No. 1310, on the cadastral plan of Jacques Cartier ward of city of Québec, and on the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

Québec, 16th May, 1876. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 20th May, 1876.] 3058

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Québec, to wit: } AUGUSTE LABERGE, of
No. 1839. } the city of Québec, joiner and contractor; against ADOLPHE LORTIE, of Québec, merchant, in his quality of curator duly

dument élu en justice à Justine Guerard, veuve de Louis Lortie de Québec, interdite, à savoir :

Un terrain situé en la banlieue de Québec, paroisse de Saint-Roch de Québec-Nord, étant le numéro cinq cent quarante sept (547), du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Roch-Nord, et décrit comme suit au dit livre de renvoi : " Un terrain de forme irrégulière ; borné au sud-est par le No. 548 et le chemin de Beauport, au nord-est par les Nos. 548 et 566, et au sud-ouest par les Nos. 510 et 509, mesurant un arpent, quatre perches et treize pieds sur le chemin de Beauport, sept arpents, huit perches sur la ligne qui le divise du No. 548, dix-sept arpents, trois perches sur la ligne qui le divise du No. 566, et vingt-cinq arpents, dix perches et neuf pieds sur la ligne qui le divise des Nos. 510 et 509, contenant en superficie vingt-deux arpents, cinq perches (22-5)—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances."

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 20 mai 1876.] 3059

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **THOMAS BELANGER**, de No. 1126. } la paroisse de Beauport, entrepreneur et menuisier ; contre **JOSEPH VEZINA**, charpentier, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, mesurant quarante pieds de front sur cinquante-six pieds de profondeur ; borné en front au sud par la rue Sainte-Catherine, en arrière au nord par Dieudonné Cantin, d'un côté au nord-est par Henri Bruno Dupéré ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest par Jean Bernard ou ses représentants—avec hangar dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 113, donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 16 mai 1876. Shérif.
[Première publication, 20 mai 1876.] 3061

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA No. 127. } LA CITE DE QUEBEC** ; contre **WILLIAM WALL**, de la cité de Québec, à la folle enchère de Charles Roy, commerçant, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Michel, quartier Montcalm, mesurant quarante-cinq pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'est à la dite rue Saint-Michel, en arrière vers l'ouest à François X. Lepage, d'un côté vers le nord à Dame veuve John Fahey, de l'autre côté vers le sud partie par Joseph Corbin, et partie par Louis Dery—avec une maison en bois à un étage dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 3966, donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne ; sujet aux différentes charges mentionnées dans l'opposition afin de charge de Dame Josephine Barthelot et autres, et le jugement rendu sur icelle.

appointed to Justine Guerard, widow of Louis Lortie, of Québec, interdicted, to wit :

A lot situate in the banlieue of Québec, parish of Saint Roch de Québec Nord, being number five hundred and forty seven (547), on the cadastre and book of official reference of the parish of Saint Roch Nord, and described as follows, in the said book of reference : " A lot of irregular outline ; bounded on the south east by No. 548 and the Beauport road, on the north east by Nos. 548 and 566, and south west by Nos. 510 and 509, measuring one arpent, four perches and thirteen feet on the Beauport road, seven arpents, eight perches on the line dividing it from No. 548, seventeen arpents and three perches on the line dividing it from No. 566, and twenty five arpents, ten perches and nine feet on the line which divides it from Nos. 510 and 509, containing in superficial extent twenty two arpents, five perches (22-5)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies."

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of October next.

C. ALLEYN,

Québec, 17th May, 1876. Sheriff.
[First published, 20th May, 1876.] 3060

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Québec, to wit : } **THOMAS BELANGER**, of the No. 1126. } parish of Beauport, contractor and joiner ; against **JOSEPH VEZINA**, carpenter, of the parish of Saint Sauveur de Québec, to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint Sauveur de Québec, measuring forty feet in front by fifty six feet in depth ; bounded in front to the south by Sainte Catherine street, in rear to the north by Dieudonné Cantin, on one side to the north east by Henri Bruno Dupéré or his representatives, and on the other side to the south west by Jean Bernard or his representatives—together with the hangar thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being No. 113, on the plan of the parish of Saint Sauveur de Québec, and on the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

C. ALLEYN,

Québec, 16th May, 1876. Sheriff.
[First published, 20th May, 1876.] 3062

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF No. 127. } THE CITY OF QUEBEC** ; against **WILLIAM WALL**, of the city of Québec, à la folle enchère of Charles Roy, trader, of the city of Québec, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Saint Michael street, Montcalm ward, measuring forty five feet in front by fifty feet in depth, more or less ; bounded in front to the east by Saint Michael street, in rear to the west by François X. Lepage, on one side to the north by Mrs. widow John Fahey, and on the other side to the south partly by Joseph Corbin, and partly by Louis Dery—with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number 3966, given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands ; subject to the several charges mentioned in the opposition *afin de charge* of Dame Josephine Barthelot and others, and the judgment rendered thereon.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DIX NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisieme jour de juillet prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 8 mai 1876. [Première publication, 13 mai 1876.] 2873 2

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 807. } LA CITE DE QUÉBEC; contre CHARLES BONNEVILLE, de la cité de Québec, et autres, à la folle enchère de Joseph Pepin, de la cité de Québec, épiciier, à savoir :

2. Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant quarante-sept pieds et trois pouces de front sur soixante-trois pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Richardson, en arrière vers le nord à Antoine Bilodeau et André Bilodeau, d'un côté vers l'est à Fabien Cloutier, et de l'autre côté vers l'ouest à Dame Jean Royer—avec une maison en bois à un étage dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 769, donné sur le plan du quartier Saint Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisieme jour de juillet prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 8 mai 1876. [Première publication, 13 mai 1876.] 2875 2

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 1278. } LA CITE DE QUÉBEC; contre PATRICK MCGILLEY, ci-devant de la cité de Québec, maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Le terme non expiré d'un bail emphytéotique qui doit échoir le premier mai 1889, d'un terrain situé en la cité de Québec, rue Richmond, mesurant vingt pieds et six pouces de front sur soixante et quatre pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la dite rue Richmond, en arrière vers le sud à Jacques Moisan, d'un côté vers l'est à Joseph Moisan, de l'autre côté vers l'ouest à William McKenna—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. A la charge de payer à Cyrille Tessier et autres, représentant feu Michel Tessier, une rente emphytéotique de deux piastres au premier de chaque année jusqu'au premier de mai 1889. Le dit lot étant le No. 3660, donné sur le plan du quartier Saint-Jean de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 22 mars 1876. [Première publication, 24 mars 1876.] 1805 2

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 225. } LA CITE DE QUÉBEC; contre EMELIE PARENT, ci-devant de la cité de Québec, veuve de Jacques Frenette, maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Arago, mesurant trente-deux pieds de front sur quatre-vingt-sept pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la dite rue Arago, en arrière vers le sud au cap, d'un côté vers l'est à dame Etienne Guay, et de l'autre côté vers l'ouest à Joseph Jobin—avec un hangar dessus

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 8th May, 1876. [First published, 13th May, 1876.] 2874

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE No. 807. } THE CITY OF QUEBEC; against CHARLES BONNEVILLE, of the city of Quebec, and others, at the folle enchère of Joseph Pepin, of the city of Quebec, grocer, to wit :

1. An emplacement situate in the city of Quebec, Richardson street, containing forty seven feet three inches in front by sixty three feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Richardson street, and in rear to the north by Antoine Bilodeau and André Bilodeau, on one side to the east by Fabien Cloutier, and on the other side to the west by Dame Jean Royer—together with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being known and distinguished as No. 769, on the cadastral plan of Saint Roch's ward of the city of Quebec, and on the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 8th May, 1876. [First published, 13th May, 1876.] 2876

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF No. 1278. } THE CITY OF QUEBEC; against PATRICK MCGILLEY, heretofore of the city of Québec, and now of parts unknown, to wit :

The unexpired term of an emphyteutic lease to expire on the first day of May, 1889, of a lot situate in the city of Québec, Richmond street, measuring twenty feet six inches in front by sixty four feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Richmond street aforesaid, in rear to the south by Jacques Moisan, on one side to the east by Joseph Moisan, and on the other side to the west by William McKenna—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge of paying to Cyrille Tessier and others, representing the late Michel Tessier an emphyteutic rent of two dollars on the first day of May of every year up to the first day of May 1889. This lot being number 3660, given upon the plan for Saint John's ward of the city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 22nd March, 1876. [First published, 24th March, 1876.] 1806

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF No. 225. } THE CITY OF QUEBEC; against EMELIE PARENT, heretofore of the city of Québec, widow of Jacques Frenette, now of parts unknown, namely :

An emplacement situate in the city of Quebec, Arago street, measuring thirty two feet in front by eighty seven feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Arago street aforesaid, in rear to the south by the cape, on one side to the east by Dame Etienne Guay, and on the other side to the west by Joseph Jobin—with a hangar

construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 1434, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août prochain.

Québec, 21 mars 1876. Shérif.
[Première publication, 24 mars 1876.] 1809 2

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 4685. } **CITE DE QUEBEC**; contre **IGNACE GIGUERE**, de la cité de Québec, charretier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Commissaires, mesurant trente-cinq pieds de front sur la rue Commissaires, mais diminuant de dix pieds à la profondeur sur soixante-cinq pieds de profondeur, plus ou moins, dans la ligne nord-est; borné en front vers le nord à la dite rue Commissaires, en arrière vers le sud à Cyrille Morency, d'un côté vers l'est partie par Gabriel Schlaverer, et partie par Joseph Létourneau, et de l'autre côté vers l'ouest à Honoré Montreuil—circonstances et dépendances. Sujet le dit emplacement à une rente foncière de seize chelins et huit deniers, payables le vingt-neuvième jour de septembre de chaque année aux Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu. Le dit emplacement étant le No. 233, donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de références d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août prochain.

Québec, 18 mars 1876. Shérif.
[Première publication, 24 mars 1876.] 1807 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **PIERRE BARRAS**, de la
No. 2281. } ville de Lévis, rentier; contre **NORBERT VIR**, de la paroisse de Saint-Lambert, cultivateur et meunier, à savoir :

Un emplacement situé en la dite paroisse de Saint-Lambert, entre les lignes de séparation entre la paroisse de Saint-Bernard et celle de Saint-Lambert, contenant environ deux arpents de terre en superficie, plus ou moins; borné en front au chemin royal du lieu, en profondeur à Antoine Duclou, joignant au nord-est à la rivière Chaudière, et au nord à Job Boutin—avec moulin à farine et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Lambert, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

Québec, 7 février 1876. Shérif.
[Première publication, 12 février 1876.] 895 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DAME MARIE-LOUISE**
No. 1443. } **DALLAIRE**, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, veuve de feu François Gosselin, en son vivant du même lieu, maître forgeron; contre **MOISE PEPIN dit LACHANCE**, de la paroisse de Saint-Férol, marchand, à savoir :

Une terre située en la dite paroisse de Saint-Férol, dans le comté de Montmorency, de la côte Saint-Antoine, contenant deux arpents huit perches et demie de front sur trente et un arpents

thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number 1434, given upon the plan for Jacques-Cartier, ward of the city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands

To be sold at my office, in the city of Québec, on the THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of August next.

Québec, 21st March, 1876. Sheriff.
[First published, 24th March, 1876.] 1810

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 4685. } **THE CITY OF QUEBEC**; against **IGNACE GIGUERE**, of the city of Québec, carter, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Commissioners street, measuring thirty five feet in front on Commissioners street, but diminishing ten feet in rear by sixty five feet in depth, more or less, on the north eastern alignment; bounded in front to the north by Commissioners street aforesaid, in rear to the south by Cyrille Morency, on one side to the east partly by Gabriel Schlaverer, and partly by Joseph Létourneau, and on the other side to the west by Honoré Montreuil—circumstances and dependencies. Said emplacement being subject to the payment of a ground rent of sixteen shillings and eight pence, payable on the twenty ninth day of September of every year to the Reverend Dames de l'Hôtel Dieu. This lot being number 233, given upon the plan for Saint Roch's ward of the city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the court house, in the city of Québec, on the THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of August next.

Québec, 18th March, 1876. Sheriff.
[First published, 24th March, 1876.] 1808

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **PIERRE BARRAS**, of the
No. 2281. } town of Lévis, rentier; against **NORBERT VIR**, of the parish of Saint-Lambert, farmer and miller, to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint-Lambert aforesaid, between the separation line between the parishes of Saint Bernard and that of Saint Lambert, containing about two arpents of land in extent, more or less; bounded in front by the Queen's highway there being, in rear by Antoine Duclou, on the north east by the river Chaudière, and on the north by Job Boutin—with a flour mill and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Lambert aforesaid, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of June next.

Québec, 7th February, 1876. Sheriff.
[First published, 12th February, 1876.] 896

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec to wit : } **DAME MARIE LOUISE**
No. 1443. } **DALLAIRE**, of the parish of Saint Laurent, Island of Orleans, widow of the late François Gosselin, in his lifetime of the same place, master blacksmith; against **MOISE PEPIN dit LACHANCE**, of the parish of Saint Férol, merchant, to wit :

A land situate in the said parish of Saint Férol, in the county of Montmorency, côte Saint Antoine, measuring two perches eight arpents and a half in front by thirty one arpents two perches in depth;

et deux perches de profondeur ; bornée par le sud aux terres de la concession Saint-Paul, au nord aux terres de la concession Saint-Edouard, joignant au nord-est à Joseph Chabot, et au sud-ouest à Jean No 1—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Férol, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

Québec, 7 février 1876. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 12 février 1876.] 897 3

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—district de Kamouraska.

Rimouski, à savoir : } CHARLES BERTRAND, No. 195. } Décurer, Demandeur ; contre PIERRE ROY, Défendeur, savoir :

Une terre située en le troisième rang de la paroisse de Saint-Octave de Métis, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord aux terres du second rang, au sud au bout de la profondeur, à l'est à André Pelletier, et à l'ouest à Lambert Pelletier—avec une maison et une grange sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Octave de Métis, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

S. BÉRUBÉ,

Bureau du Shérif, Rimouski, 16 mai 1876. Député-Shérif. 3063
[Première publication, 20 mai 1876.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—district de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } ETIENNE MICHAUD, No. 261. } Demandeur ; contre DAME MARIE LOUISE BÉLANGER, Défenderesse, savoir :

Une terre sise en les premier et second rangs des concessions de la seigneurie de Nicolas Rioux, contenant un arpent, cinq perches et quatorze pieds de front sur quarante-trois arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée au nord à la deuxième montagne du fleuve, au sud au pied nord de la première montagne du second rang, au sud-ouest à Thomas Mercier, et au nord-est à Philippe Mercier, y compris un circuit contenant quarante pieds de front sur trois perches de profondeur, adjacent au dit immeuble.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Simon, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

S. BÉRUBÉ,

Bureau du Shérif, Rimouski, 8 mai 1876. Député-Shérif. 2935 2
[Première publication, 13 mai 1876.]

bounded on the south by the lands of the Saint Paul concession, north by the lands of the Saint Edouard concession, and the north east by Joseph Chabot, and south west by Jean No 1—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Férol, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

Quebec, 7th February, 1876. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 12th January, 1876.] 898

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—district of Kamouraska.

Rimouski, to wit : } CHARLES BERTRAND, es- No. 195. } De curer, Plaintiff ; against PIERRE ROY, Defendant, to wit :

A land situate in the third range of the parish of Saint Octave de Métis, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the second range, on the south by the end of the depth, on the east by André Pelletier, and on the west by Lambert Pelletier—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Octave de Métis, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office, Rimouski, 16th May, 1876. Deputy Sheriff. 3064
[First published, 20th May, 1876.]

VENDITIONI EXPONAS

Superior Court—district of Rimouski.

Rimouski, to wit : } ETIENNE MICHAUD No. 261. } Plaintiff ; against Dame MARIE LOUISE BELANGER, Defendant, to wit :

A land situate in the first and second ranges of the concessions of the Nicholas Rioux seignory, containing one arpent, five perches and fourteen feet in front by forty three arpents in depth, more or less ; bounded on the north by the second hill from the river, on the south by the northern base of the first hill of the second range, on the south west by Thomas Mercier, and north east by Philippe Mercier, including a circuit containing forty feet in front by three perches in depth, contiguous to the said land.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Simon, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office, Rimouski, 8th May, 1876. Deputy Sheriff. 2936
[First published, 13th May, 1876.]

Ventes par le Shérif—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposés au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } CHARLES BROOKS,
No. 750. } commerçant, de la
cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre PATRICK HAYES, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir:

Toute cette étendue de terre sise et située dans le dit canton d'Ascot, connue comme le quart sud de la moitié ouest du lot numéro sept, dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les chemins publics—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-UNIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, 17 mai 1876. } Shérif.
3105
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } ROBERT N. HALL,
No. 552. } Avocat, de la cité
de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre les terres et tenements de JOHN ROSS, JAMES ROSS et ROBERT ROSS, tous du canton de Windsor, dans le dit district de Saint-François, Défendeurs, à savoir: Comme appartenant à John Ross et James Ross, deux des dits défendeurs:

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Windsor, connue et désignée comme la moitié sud-est du lot numéro seize, dans le septième rang des lots situés dans le dit canton de Windsor, s'étendant moitié de la largeur, et toute la longueur du dit lot, et contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, 18 mai 1876. } Shérif.
3107
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure de Montréal.

Saint-François, à savoir: } HENRY MULHOLLAND et JOEL

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler. afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit: } CHARLES BROOKS, of
No. 750. } the city of Sherbrooke,
in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against PATRICK HAYES, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit:

All that piece, parcel and lot of land lying and being in the said township of Ascot, known as the south quarter of the west half of lot number seven, in the ninth range of lots in the said township of Ascot, containing fifty acres of land, more or less, and the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the said city of Sherbrooke, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of October next.

Sheriff's Office, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, 17th May, 1876. } Shérif.
3106
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } ROBERT N. HALL, of
No. 552. } the city of Sherbrooke,
in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN ROSS, JAMES ROSS and ROBERT ROSS, all of the township of Windsor, in said district of Saint Francis, Defendants, to wit: As belonging to John Ross and James Ross, two of the said Defendants:

That certain lot or parcel of land situate and being in the said township of Windsor, known and distinguished as the south east half of lot number sixteen, in the seventh range of lots in the said township of Windsor, extending half the width, and the entire length of said lot, and containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY THIRD day of SEPTEMBER next at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the sixteenth day of October next.

Sheriff's Office, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, 18th May, 1876. } Shérif.
3108
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court of Montreal.

Saint Francis, to wit: } HENRY MULHOLLAND and JOEL

C. BAKER, marchands-associés, des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme tels sous le nom de Mulholland et Baker, Demandeurs; contre les terres et tenements de FRANÇOIS ST. JEAN, cultivateur, du canton de Saint-Camille, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros vingt-six et vingt-sept dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton de Saint-Camille, contenant cinquante acres de terre chacun—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, dans le dit district de Saint-François, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 février 1876. 931 5

[Première publication, 12 février 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } LOTES BALDWIN, No. 420. } Cultivateur, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre CHARLES VIENT, cultivateur, du canton de Barnston, dans le dit district, maintenant absent dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, à savoir :

Une étendue de terre sise et située dans le dit canton de Barnston, étant la moitié nord de la moitié sud, et la moitié sud de la moitié nord du lot numéro dix-sept dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant cent acres de terre plus ou moins—avec toutes les bâties érigées et améliorations faites sur icelle.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 mars 1876. 1811 2

[Première publication, 24 mars 1876.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } MABLE MICLETTE, No. 1804. } ACLETTE, Demandeur; contre GEORGE DUPUY, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins; tenant en front au chemin de la Savanne, en

C. BAKER, of the city and district of Montreal, merchants and co-partners, trading there as such under the name of Mulholland and Baker, Plaintiffs; against the lands and tenements of FRANÇOIS ST. JEAN, of the township of Saint Camille, in the district of Saint Francis, farmer, Defendant, to wit :

Lots numbers twenty-six and twenty seven in the eleventh range of lots in the said township of Saint Camille, containing fifty acres of land each—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South-Ham, in said district of Saint Francis, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 10th February, 1876. 932

[First published, February, 12th 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } LOTES BALDWIN, No. 420. } Cultivateur, du village de Coaticook, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against CHARLES VIENT, of the township of Barnston, in said district, farmer, now absent in the United States of America, Defendant, to wit :

A piece or parcel of land situate and being in the said township of Barnston, being the north half of the south half, and the south half of the north half of the lot number seventeen in the sixth range of lots in the said township of Barston, containing one hundred acres of land, more or less, with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the said village of Coaticook, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 20th March, 1876. 1812

[First published, 24th March, 1876.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } MABLE MICLETTE, No. 1804. } Plaintiff; against GEORGE DUPUY, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Bonsecours, containing one half arpent in front by one arpent in depth, more or less; joining in front the road of the range La Savanne, in rear

profondeur et d'un côté à Joseph Lefrançois, et de l'autre côté à Joseph Larocque—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse Notre-Dame de Bonsecours, le VINGT ET UN SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-neuf septembre prochain.

L. TACHÉ, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 16 mai 1876. 3027
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } L A B A N Q U E
No. 1680. } L VILLE-MARIE.

corps politique et dûment incorporé pour faire le commerce de banque, et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demanderesse; contre ROBERT G. LACKIE et NELSON GRAY, tous deux gentilhommes, d'Actonvale, Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Nelson Gray :

Un lot de terre situé sur le troisième rang du township d'Acton, étant le lot numéro trente, contenant deux cents acres de terre en superficie; tenant devant au deuxième rang, en profondeur au quatrième rang, à l'est au lot numéro vingt-neuf, et à l'ouest au lot numéro trente et un—sans bâtisses et partie défrichée.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le VINGT-DEUX SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

L. TACHÉ, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 15 mai 1876. 3029
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JEAN-BAPTISTE
No. 1732. } GEOFFRION, De-

mandeur; contre LOUIS LEDOUX, Défendeur, à savoir :

La moitié indivise d'une terre située dans le deuxième rang de la paroisse de Saint-Hugues, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au troisième rang, au sud-est à un nommé Brulé, et au nord-ouest à Jean-Baptiste Geoffrion—avec une maison, grange et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hugues, le VINGT ET UN SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le vingt-six septembre prochain.

L. TACHÉ, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 17 mai 1876. 3097
[Première publication, 20 mai 1876.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

and on one side by Joseph Lefrançois, and on the other side by Joseph Larocque—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of Notre Dame de Bonsecours, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty ninth September next.

L. TACHÉ, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 16th May, 1876. 3028
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } LA BANQUE VILLE
No. 1680. } L MARIE, a body poli-

tic duly incorporated to carry on banking business, and having its chief office in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs; against ROBERT G. LACKIE and NELSON GRAY, both gentlemen, of Actonvale, Defendants, to wit :

As belonging to the said Nelson Gray :

A lot of land situate in the third range of the township of Acton, being lot number thirty, containing two hundred acres of land in superficies, joining in front the second range, in rear the fourth range, towards the east the lot number twenty nine, and towards the west the lot number thirty-one—without buildings and partly cleared.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the TWENTY SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the sixteenth day of October next.

L. TACHÉ, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 15th May, 1876. 3030
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } JEAN BAPTISTE
No. 1732. } GEOFFRION, Plain-

tiff; against LOUIS LEDOUX, Defendant, to wit :

The undivided half of a land situate in the parish of Saint Hugues, in the second range, of two arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the road of said range, in rear the third range, on the south east side by one named Brulé, and on the north west side by Jean Baptiste Geoffrion—with one house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hugues, the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty sixth day of September next.

L. TACHÉ, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 17th May, 1876. 3098
[First published, 20th May, 1876.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fil-

bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Jureur.

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } **P**ETRUS ODILON
No. 243. } DESILETS, écuyer,
rentier, de la cité de Trois-Rivières, Demandeur ;
contre HYACINTHE GAGNON, de la paroisse de
Saint-Barnabé, et SEVERE HUART, de la paroisse
Saint-Etienne, tous deux cultivateurs, Défendeurs
solidairement, savoir :

1. Comme appartenant au dit Hyacinthe Gagnon :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Elie, étant le numéro sept, du cinquième rang du township de Caxton, contenant sept arpents et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur : borné en front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur au sixième rang, joignant d'un côté au nord à Otis Chamberlin, et de l'autre côté au sud à George Charrette—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Comme appartenant au dit Sévère Huart :

Une terre sise et située en la paroisse Saint-Etienne, sur le rang communément appelé le Petit Saint-Etienne, faisant partie du lot numéro cinquante-sept, dans le troisième rang de la dite paroisse de Saint-Etienne, contenant deux acres de front sur environ trente acres de profondeur ; bornée en front au chemin public du dit rang, et se terminant en profondeur au deuxième rang de la dite paroisse, joignant d'un côté au nord à Alexis Isabel, et de l'autre côté au sud à Odilon Duplessis—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. La juste moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Saint-Barnabé, faisant partie du lot numéro trente, sur le troisième rang de l'augmentation du township de Caxton, du contenu de deux arpents et trois perches et demi de front sur environ un arpent et un quart de profondeur, et de là la dite terre reprend deux arpents de largeur sur environ vingt-six arpents et trois quarts de profondeur ; tenant en front au chemin de front du dit rang, et se terminant en profondeur aux terres de Saint-Etienne, joignant d'un côté au sud à Edouard Bournival ou son représentant, et de l'autre côté au nord à François Villeneuve—circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau du registraire du comté de Saint-Maurice, en la cité de Trois-Rivières, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 17 mai 1876. 3149
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS

Trois-Rivières, à savoir : } **L**A SOCIÉTÉ PER-
No. 360. } MANENTE DE
CONSTRUCTION DES TROIS-RIVIÈRES, corps
politique et dûment incorporé, ayant son principal
bureau d'affaires en la cité des Trois-Rivières,
dans le district des Trois-Rivières, Demanderesse ;
contre THEODORE MARTEL, commerçant, des
cité et district des Trois-Rivières, et autres, Défendeurs
solidairement. Le dit Théodore Martel, tant
personnellement qu'en sa qualité de tuteur à ses
enfants mineurs, savoir :

1. Un emplacement situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue Saint-Philippe, au sud-est d'icelle, de la contenance d'environ vingt-neuf pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné en front à la dite rue, en profondeur à Edem Trottier, au nord-est aux héritiers de feu Gonzague Héroux ou leurs représentants, et du côté sud-ouest aux dits défendeurs. L'immeuble ci-dessus

teen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : } **P**ETRUS ODILON
No. 243. } DESILETS, esquire,
rentier, of the city of Three Rivers, Plaintiff ;
against HYACINTHE GAGNON, of the parish of
Saint-Barnabé, and SEVERE HUART, of the parish
of Saint-Etienne, both farmers, Defendants,
jointly and severally, to wit :

1. As belonging to the said Hyacinthe Gagnon :

A land situate and being in the parish of Saint-Elie, being number seven, of the fifth range of the township of Caxton, measuring seven arpents and a half in front by twenty eight arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the south range, on one side to the north by Otis Chamberlin, and on the other side to the south by George Charrette—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. As belonging to the said Sévère Huart :

A land situate and being in the parish of Saint-Etienne, on the range commonly called Petit Saint-Etienne, forming part of lot number fifty seven, in the third range of the said parish of Saint-Etienne, measuring two acres in front by about thirty acres in depth ; bounded in front by the public highway of the said range, in rear by the second range of the said parish, on one side to the north by Alexis Isabel, and on the other side to the south by Odilon Duplessis—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. The exact undivided half of a land situate and being in the said parish of Saint-Barnabé, forming part of lot number thirty, in the third range of the gore of the township of Caxton, measuring two arpents and three perches and a half in front by about one arpent and a quarter in depth, from which the said land measures two arpents in width by about twenty six arpents and three quarters in depth ; bounded in front by the front road of the said range, in rear by the Saint-Etienne lands, on one side to the south by Edouard Bournival or representatives, and on the other side to the north by François Villeneuve—circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registrar of the county of Saint-Maurice, in the city of Three Rivers, the TWENTY THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of October next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 17th May, 1876. 3150
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : } **H**E P E R M A N E N T
No. 360. } B U I L D I N G S O C I E T Y
OF THREE RIVERS, a body politic and duly incorporated, having its principal place of business in the city of Three Rivers, in the district of Three Rivers, Plaintiff ; against THEODORE MARTEL, trader, of the city and district of Three Rivers, and others, Defendants jointly and severally. The said Théodore Martel, as well personally as in his quality of tutor to his minor children, to wit :

1. An emplacement situate and being in the city of Three Rivers, on Saint-Philippe street, to the south east thereof, measuring about twenty nine feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front by the said street, in rear by Edem Trottier, on the north east by the heirs of the late Gonzague Héroux or representatives, and on the south west by the said defendants. The inmovable herein:

désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro quatre cent quatre vingt dix-sept, des plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières—avec une maison et autres dépendances dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue Saint-Philippe, au sud-est d'icelle, d'environ vingt-trois pieds de front sur soixante pieds de profondeur; borné en front à la dite rue Saint-Philippe, en profondeur à Edem Trottier, du côté nord-est aux dits défendeurs, et du côté sud-ouest à un nommé Abran—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus en second lieu désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro quatre cent quatre vingt dix-sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières.

Pour être vendus en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 18 mai 1876. 3151
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } CHARLES JOSEPH
No. 805. } MARCHILDON, cul-
tivateur et commerçant, de la paroisse Saint-Pierre
Lesbecquets, Demandeur; contre ADOLPHE DUS-
SAULT, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir:

Un terrain de forme irrégulière, situé en la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets, dans le premier rang, d'environ douze arpents en superficie, et renfermé dans les bornes suivantes, savoir: borné en front par Jean Michel, et se terminant en profondeur à Eustache Paradis ou son représentant, joignant d'un côté au sud-ouest à la veuve Monarque Veillet, et de l'autre côté au nord-est à Elie Pepin—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent trente-six, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 8 février 1876. 901 3
[Première publication, 12 février 1876.]

Avis Divers.

AVIS.

La société qui existait ci-devant entre William Cassils et George Allan Cameron, sous les nom et raison de "Cassils et Cameron," a été dissoute de consentement mutuel, depuis le premier jour de mai courant, 1876.

(Signé,) WILLIAM CASSILS,
G. A. CAMERON.

Montréal, 6 mai 1876.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

Les soussignés, George Allan Cameron, Gilbert Mackenzie et James Renwick, tous marchands de Montréal, ont formé une société sous les nom et raison de "Cameron, Mackenzie et Cie.," comme importateurs de marchandises de fantaisie, et im-

above described is known and designated as forming part of number four hundred and ninety seven on the official plan and book of reference for the city of Three Rivers—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An emplacement situate and being in the city of Three Rivers, on Saint Philippe street, to the south east thereof, of about twenty three feet in front by sixty feet in depth; bounded in front by Saint Philippe street aforesaid, in rear by Edem Trottier, on one side to the north east by the said defendants, and on the south west by one Abran—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as forming part of number four hundred and ninety seven, on the official plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the TWENTY SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 18th May, 1876. 3152
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit: } CHARLES JOSEPH
No. 805. } MARCHILDON, far-
mer and trader, of the parish of Saint Pierre Les-
becquets, Plaintiff; against ADOLPHE DUS-
SAULT, farmer, of the said parish, Defendant, to wit:

A lot of irregular shape, situate and being in the parish of Saint Pierre Lesbecquets, in the first range, containing about twelve arpents in extent, and comprised within the following limits namely: bounded in the front by Jean Michel, in rear by Eustache Paradis or his representative, on one side to the south west by Mistres widow Monarque Veillet, and on the other side to the north east by Elie Pepin—with a house and outbuilding thereon erected, circumstances and dependencies; the immovable hereinabove described is known and distinguished as number one hundred and thirty six, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint Pierre Lesbecquets.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pierre Lesbecquets, on SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 8th February, 1876. 902
[First published, 12th February, 1876.]

Miscellaneous Notices.

NOTICE.

The partnership heretofore existing between William Cassils and George Allan Cameron, under the name and firm of "Cassils & Cameron," has been dissolved by mutual consent, since the first day of May instant, 1876.

(Signed,) WILLIAM CASSILS,
G. A. CAMERON.

Montreal, 6th May, 1876.

NOTICE OF PARTNERSHIP.

The undersigned, George Allan Cameron, Gilbert Mackenzie and James Renwick, all of Montreal, merchants, have formed a partnership under the name and firm of "Cameron, Mackenzie & Co.," as importers of general fancy dry goods, and im-

portateurs de hardes faites, depuis le premier jour de mai courant, 1876.

(Signé) G. A. CAMERON,
GILBERT MACKENZIE,
JAMES RENWICK.

Montréal, 6 mai 1876 3143

porting gentlemen's furnishing goods, since the first day of May instant, 1876.

(Signed) G. A. CAMERON,
GILBERT MACKENZIE,
JAMES RENWICK.

Montreal, 6th May, 1876. 3144

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. No. 137.

Patrick Rooney, de la cité de Montréal, marchand, Demandeur; vs. Louis Fontaine, de la cité de Québec, marchand de marchandises sèches, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau No. 76, rue Saint-Pierre. 3001
Québec, 9 mai 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. }
Dans l'affaire de Drapeau et Laroche, marchands,
Rimouski, faillis.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et est ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 11 mai 1876. 2999

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Vital Côté, failli.

Le vingt-deuxième jour de juin prochain, le sousigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

VITAL COTÉ.
Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 16 mai 1876. 3005

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Nazaire Nicolas Boucher, failli.

Le vingt-deuxième jour de juin prochain, le sousigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

NAZAIRE NICOLAS BOUCHER.
Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 16 mai 1876. 3007

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Greenleaf William Batchelder, commerçant, de Berthier (en haut), dans le district de Richelieu, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette affaire, à la poursuite de la banque des marchands du Canada (Merchants' Bank of Canada), corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité et le district de Montréal; et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, lundi, le douzième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,
Syndic.
3079

Sorel, 17 mai 1876.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875. No. 137.

Patrick Rooney, of the city of Montreal, merchant, Plaintiff; vs. Louis Fontaine, of the city of Quebec, dry goods merchant, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office No. 76, Saint Peter street. 3002
Quebec, 9th May, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec. }
In the matter of Drapeau & Laroche, merchants,
Rimouski, Insolvents.

A second dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty ninth day of May instant, after which dividends will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 11th May, 1876. 3000

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Vital Côté, an Insolvent

The twenty second day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

VITAL COTÉ.
By LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 16th May, 1876. 3006

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of Nazaire Nicolas Boucher, an Insolvent.

The twenty second day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NAZAIRE NICOLAS BOUCHER.
By LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 16th May, 1876. 3008

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Greenleaf William Batchelder, of Berthier (en haut), in the district of Richelieu, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this matter, at the suit of Merchants' Bank of Canada, a body politic and corporate, having its principal business office in the city and district of Montreal; and the creditors are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, Monday, the twelfth day of June, next, at ten o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. GERMAIN,
Assignee.
3080

Sorel, 17th May, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Martin, commerçant, de la ville de Sorel, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, mardi, le sixième jour de juin prochain, à sept heures du soir, pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

A. GERMAIN,
Syndic.
3003

Sorel, 11 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Wilson Baby, tant individuellement, et Richard Downes, tant individuellement, que comme ayant fait affaires ensemble tous deux en société sous les nom et raison de Baby, Downes & Cie., faillis.

Le vingt-deuxième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM WILSON BABY,
RICHARD DOWNES,
BABY, DOWNES & Cie.

Par LAURIER & LAVERGNE,

Leurs procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 16 mai 1876. 3009

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re:—Joseph Charette, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-unième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JOSEPH CHARETTE.

Par LONGPRÉ & DUGAS,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 15 mai 1876. 3019

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. } No. 22.

Dans l'affaire d'Onésime Groleau, commerçant, de la paroisse Saint-Tite, dans le comté de Champlain, failli; et Louis Brunelle, marchand, de la cité de Trois-Rivières, syndic.

Le vingt-deuxième jour de juin prochain (1876), les soussignés demanderont à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

ONÉSIME GROLEAU, Failli.
LOUIS BRUNELLE, Syndic.

Par L. J. O. BRUNELLE,

Leur procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 mai 1876. 3017

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Ulyse Janvier Robillard, de la ville de Beauharnois, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés que mardi, le sixième jour de juin, A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
8035

Montréal, 16 mai 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Martin, of the town of Sorel, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, on Tuesday, the sixth day of June next, at seven o'clock in the evening, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the estate generally.

A. GERMAIN,
Assignee.
3004

Sorel, 11th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of William Wilson Baby, individually, and Richard Downes individually, and as having both done business together in partnership under the name and firm of Baby, Downes & Co., Insolvents.

The twenty second day of June next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

WILLIAM WILSON BABY,
RICHARD DOWNES,
BABY, DOWNES & Co.

By LAURIER & LAVERGNE,

Their attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 16th May, 1876. 3010

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re:—Joseph Charette, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favor by his creditors, and on the twenty first day of June next, he will apply to this court to obtain a confirmation of the same.

JOSEPH CHARETTE.

By LONGPRÉ & DUGAS,

His attorneys *ad litem*.

—Montreal, 15th May, 1876. 3020

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. } No. 22.

In the matter of Onésime Groleau, of the parish of Saint Tite, in the county of Champlain, trader, an Insolvent; and Louis Brunelle, of the city of Three Rivers, trader, assignee.

On the twenty second day of June next (1876), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ONÉSIME GROLEAU, Insolvent.
LOUIS BRUNELLE, Assignee.

By L. J. O. BRUNELLE,

Their attorney *ad litem*.

Three Rivers, 15th May, 1876. 3018

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ulyse Janvier Robillard, of the town of Beauharnois, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Tuesday, the sixth day of June, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
8035

Montreal, 16th May, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Jutras, de Warwick, failli.

Je, soussigné, Louis Rainville, du village d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LOUIS RAINVILLE,

Arthabaskaville, 16 mai 1876. Syndic.
3023

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Simon Thomson, jr., marchand, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Côte du Passage, No. 25, en la ville de Lévis, mercredi, le sept juin prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge signé par la majorité requise par la loi, dont les termes sont de payer vingt-cinq centins dans la piastre, payables comptant.

ALFRED LEMIEUX,

Lévis, 15 mai 1876. Syndic.
3031

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Tourville, de la cité de Montréal, marchand de chaussures, commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 mai 1876. Syndic.
3037

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Frank H. Burnett, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de F. H. Burnett et Cie., commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur composition a été préparée sujette à objection jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour de juin, A. D. 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 16 mai 1876. Syndic.
3039

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael Boyce, de Montréal, commerçant, failli.

Une deuxième et dernière feuille de dividende a été préparée sujette à objection, jusqu'à lundi, le douzième jour de juin, A. D. 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 16 mai 1876. Syndic.
3041

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dastous, St. Laurent & Cie., marchands de quincailleries, faillis.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,

Québec, 16 mai 1876. Syndic officiel.
3051

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Jutras, of Warwick, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Rainville, of the village of Arthabaskaville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS RAINVILLE,

Arthabaskaville, 16th May, 1876. Assignee.
3024

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Simon Thomson, jr., merchant, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, Côte du Passage, No. 25, in the town of Lévis, on Wednesday, the seventh June next, at four o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge executed by the majority required by law, the terms of which are the payment of twenty five cents in the dollar, payable cash.

ALFRED LEMIEUX,

Lévis, 15th May, 1876. Assignee.
3032

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Tourville, of the city of Montreal, dealer in boots and shoes, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 15th May, 1876. Assignee.
3038

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Frank H. Burnett, of the city of Montreal, there doing business under the name or firm of J. H. Burnett & Co., trader, an Insolvent.

A first and final dividend upon composition has been prepared subject to objection until Monday, the twenty sixth day of June, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 16th May, 1876. Assignee.
3040

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Boyce, of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twelfth day of June, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 16th May, 1876. Assignee.
3042

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dastous, St. Laurent and Co., hardware merchants Insolvents.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,

Québec, 16th May, 1876. Official assignee.
3052

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles E. Seymour, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le douzième jour de juin, A. D. 1876, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montreal, 16 mai 1876. 3043

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de George Odilon Venner, de Tingwick, failli.

Le vingt-deuxième jour de juin prochain, le sousigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE ODILON VENNÉR.
Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 16 mai 1876. 3053

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Terreau & frères, faillis.

Les faillis m'ayant déposé un acte de composition et décharge, signé par la majorité en nombre des créanciers des dits faillis, représentant plus des trois-quarts en valeur des réclamations des dits créanciers, savoir : une composition de soixante et quinze centins dans la piastre, les créanciers des dits faillis sont requis de se réunir à mon bureau, mardi, le sixième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération le dit acte de composition.

J. AUGER,
Syndic.

Stadacona Chambers,
No. 114, rue Saint-Pierre.
Québec, 18 mai 1876. 3069

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Dechéne, failli.

Le failli m'ayant déposé un consentement à sa décharge (contenant une rétrocession en sa faveur des biens non saisis en vertu du bref de saisie-arrêt émané contre lui) signé par la majorité en nombre de ses créanciers, les créanciers du failli sont requis de se réunir à mon bureau, mercredi, le septième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour prendre le dit consentement à décharge en considération.

J. AUGER,
Syndic.

Stadacona Chambers,
No. 114, rue Saint-Pierre.
Québec, 18 mai 1876. 3071

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Hyacinthe Téléphore Dubrulé et Joseph Nicéphore Dubrulé, tous deux du village d'Acton-Vale, dans le comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, commerçants en société, faisant affaires comme tels à Acton-Vale, sous le nom et raison de Dubrulé frère, comme tels associés et comme individuellement, faillis.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

No. 181, rue St. Jacques.
Montréal, 17 mai 1876. 3075

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles E. Seymour, of the city of Montreal, leather merchant and trader, an insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of June, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 16th May, 1876. 3044

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Arthabaska. }

In the matter of George Odilon Venner, of Tingwick, an insolvent.

The twenty second day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GEORGE ODILON VENNÉR.
By LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 16th May, 1876. 3054

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Terreau and brothers, Insolvents.

The insolvents having deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, to wit : a composition of seventy five cents in the dollar, the creditors are notified to meet at my office, on Tuesday, the sixth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to take the said deed into consideration.

J. AUGER,
Assignee.

Stadacona Chambers,
No. 114, Saint Peter street.
Quebec, 18th May, 1876. 3070

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Dechéne, an Insolvent.

The insolvent having deposited with me a consent to his discharge (containing a retrocession in his favor of the effects not seized under the writ of attachment issued against him) signed by the majority in number of his creditors, the said insolvent's creditors are notified to meet at my office, on Wednesday, the seventh day of June next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said consent to discharge.

J. AUGER,
Assignee.

Stadacona Chambers,
No. 114, Saint Peter street.
Quebec, 18th May, 1876. 3072

INSOLVENT ACTS OF 1879 AND 1875.

In the matter of Hyacinthe Téléphore Dubrulé and Joseph Nicéphore Dubrulé, both of the village of Acton-Vale, in the county of Bagot, district of Saint Hyacinthe, traders and co-partners, carrying on business as such at Acton-Vale, under the name and firm of Dubrulé Bros., as such co-partners and as individuals, Insolvents.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of June next, after which dividends will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

No. 181, Saint James street.
Montreal, 18th May, 1876. 3076

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Norbert Fafard, entrepreneur, des cités et district de Montréal, dans la province de Québec, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Cie., dans la cité de Montréal, lundi, le douzième jour de juin prochain, A. D. 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Bureau de Stewart, Dupuy et Cie.,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 15 mai 1876. 3073

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

J. Morrier, commerçant, d'Acton-Vale, Demandeur; contre Nelson Gray, commerçant, du même lieu, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané dans cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le douzième jour de juin prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour régler les affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel

Saint-Hyacinthe, 17 mai 1876. 3077

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas Hiam, failli.

Vendredi, le vingt-troisième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS HIAM.

Par CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 mai 1876. 3085

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Annett, O'Connor & Cie., de Montréal, commerçants, faillis.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à mardi, le treizième jour de juin 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 17 mai 1876. 3087

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de S. A. Tessier, de Montréal, commerçant, failli.

Une seconde feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à mercredi, le quatorzième jour de juin, A. D. 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 17 mai 1876. 3089

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire d'Alphonse Pilette, de Montréal, dit district, épiciier, failli.

Jeudi, le vingt-deuxième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE PILETTE.

Par A. HOULE,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 11 mai 1876. 3091

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Norbert Fafard, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, contractor, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Co., in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of June next, A. D. 1876, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 15th May, 1876. 3074

INSOLVENT ACT OF 1875.

J. Morrier, trader, of Acton-Vale, Plaintiff; against Nelson Gray, trader, of the same place, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the twelfth day of June next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint Hyacinthe, 17th May, 1876. 3078

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec. } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Thomas Hiam, an Insolvent. On Friday, the twenty third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS HIAM.

Per CROSS, LUNN & DAVIDSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th May, 1876. 3086

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Annett, O'Connor & Co., of Montreal, traders, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Tuesday, the thirteenth day of June, 1876, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 17th May, 1876. 3088

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of S. A. Tessier, of Montreal, trader, an Insolvent.

A second dividend has been prepared, subject to objection, until Wednesday, the fourteenth day of June, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 17th May, 1876. 3090

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
In the matter of Alphonse Pilette, of Montreal, said district, grocer, an Insolvent.

On Thursday, the twenty second day of June next, the undersigned will apply to this court to obtain his discharge under said act.

ALPHONSE PILETTE.

Per A. HOULE,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 11th May, 1876. 3092

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
 Dans l'affaire d'Alexander Murphy et Cuddihy, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
 Syndic.
 3095

Montréal, 19 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Cotton, entrepreneur, Lachine, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, à mon bureau, 102, rue Saint-François-Xavier.

JNO. WHYTE,
 Syndic.
 3101

Montréal, 16 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Morin, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à samedi, le dixième jour de juin prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

O. LECOURS,
 Syndic.
 3109

Montréal, 17 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de feu J. O. Mercier, failli. Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à samedi, le dixième jour de juin prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

O. LECOURS,
 Syndic.
 3111

No. 16, rue Saint-Vincent.
 Montréal, 17 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John A. Brooks et Sharon H. Kelly, tant individuellement que comme membres de la société de Brooks & Kelly, entrepreneurs de chemin de fer et commerçants, Lennoxville, faillis.

Je, Charles J. S. Bacon, syndic officiel, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,
 Syndic.
 3099

Sherbrooke, 16 mai 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Eustache Lacoste dit Languedoc, maître boucher et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et mercredi, le vingt et unième jour de juin prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

EUSTACHE LACOSTE DIT LANGUEDOC.
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 11 mai 1876. 3115

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de John Webb, failli. Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. WALKER,
 Syndic officiel.
 3117

Québec, 18 mai 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
 In the matter of Alexander Murphy & Cuddihy, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the fifth day of June next, after which dividends will be paid.

JAMES COURT,
 Assignee.
 3096

Montreal, 19th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Cotton, contractor, Lachine, district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, at my office, 102, Saint François-Xavier street, within one month.

JNO. WHYTE,
 Assignee.
 3102

Montreal, 16th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Morin, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Saturday, the tenth day of June next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
 Assignee.
 3110

Montreal, 17th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of late J. O. Mercier, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until Saturday, the tenth day of June next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
 Assignee.
 3112

No. 16, Saint Vincent street.
 Montreal, 17th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John A. Brooks and Sharon H. Kelly, as well individually as being members of the firm of Brooks & Kelly, railway contractors and traders, Lennoxville, Insolvents.

I, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHARLES J. S. BACON,
 Assignee.
 3100

Sherbrooke, 16th May, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
 District of Montréal. } *Superior Court.*

In re :—Eustache Lacoste dit Languedoc, master butcher and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent above named has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favor by his creditors, in number as required by law, and on Wednesday, the twenty first day of June next, he will apply to this court for a confirmation of said deed.

EUSTACHE LACOSTE DIT LANGUEDOC.
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 11th May, 1876. 3116

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of John Webb, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared open to objection until the fifth day of June next, after which dividends will be paid.

WM. WALKER,
 Official assignee.
 3118

Quebec, 18th May, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de William E. Chester, failli.

Vendredi, le vingt-troisième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM E. CHESTER.

Par J. & W. A. BATES,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 mai 1876. 3081

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Joseph Azarie Sénécal, failli, tant personnellement que comme ayant fait affaires sous le nom de Soucisse et Sénécal.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le vingtième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

LUCIEN HUOT,

Procureur *ad litem* du dit failli.

Montréal, 13 mai 1876. 3083

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Julien Lamoureux, fils, commerçant, de la paroisse de Saint-Sébastien, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur composition a été préparée, sujette à objection jusqu'à lundi, le douzième jour de juin, A. D. 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

L. A. AUGER,

Syndic.

Iberville, 18 mai 1876. 3123

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re:—Hector Billy, failli; et Téléphore Eusèbe Normand, syndic aux biens.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée dans cette affaire, et sera sujette à objection jusqu'au premier de juin prochain, après lequel jour elle sera payée.

T. E. NORMAND,

Syndic.

Trois-Rivières, 16 mai 1876. 3121

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Alexander Walker, de Montréal, marchand, Demandeur; J. L. Dunn *et al.*, de Laprairie, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 17 mai 1876. 3135

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Frank H. Burnett, commerçant, des cité et district de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de F. H. Burnett et Cie., failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et vendredi, le vingt-troisième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

FRANK H. BURNETT.

Par J. P. BUTLER,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 17 mai 1876. 3127

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of William E. Chester, an Insolvent.

On Friday, the twenty third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM E. CHESTER.

By J. & W. A. BATES,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th May, 1876. 3082

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Joseph Azarie Sénécal, an Insolvent, as well personally as having carried on business in partnership under the name of Soucisse & Sénécal.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twentieth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LUCIEN HUOT,

Attorney *ad litem* of said insolvent.

Montreal, 13th May, 1876. 3084

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Julien Lamoureux, junior, of the parish of Saint Sebastien, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until Monday, the twelfth day of June, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

L. A. AUGER.

Assignee.

Iberville, 18th May, 1876. 3124

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re:—Hector Billy, an Insolvent; and Téléphore Eusèbe Normand, assignee.

A first and last dividend sheet has been prepared in this matter, and will be submitted to objection until the first of June, after which date the dividend will be paid.

T. E. NORMAND,

Assignee.

Three Rivers, 16th May, 1876. 3122

INSOLVENT ACT OF 1875.

Alexander Walker, of Montreal, merchant, Plaintiff; J. L. Dunn *et al.*, of Laprairie, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,

Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,

60, Saint James street.

Montreal, 17th May, 1876. 3136

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Frank H. Burnett, of the city and district of Montreal, trader, doing business there under the name and firm of F. H. Burnett and Co., an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Friday, the twenty third day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FRANK H. BURNETT.

By J. P. BUTLER,

His attorney *ad litem*.

Montreal, 17th May, 1876. 3128

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re:—P. & T. Donnelly, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en leur faveur par leurs créanciers au nombre requis par la loi, et jeudi, le vingt-deuxième jour de juin prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

P. & T. DONNELLY.
Par LACOSTE & DRUMMOND,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 mai 1876. 3119

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dawson J. Stewart et Francis Wilson, commerçants, de la cite de Montréal, faillis.

Je, soussigné, James Coghlan, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JAMES COGHLAN,
Syndic.

Montréal, 16 mai 1876. 3125

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. B. Carmichael, de Sherbrooke, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DUNCAN McFARLANE,
Syndic.

236, rue McGill.
Montréal, 18 mai 1876. 3131

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John McDougall et James McDougall, associés, faisant affaires à Trois-Rivières, comme marchands, sous les nom et raison de John McDougall et fils, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Trois-Rivières, mardi, le treizième jour de juin 1876, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 18 mai 1876. 3133

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Stephen, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire à la place de T. S. Brown, *éc.*, qui a résigné. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations entre mes mains sont priés de le faire sous un mois.

JOHN FAIR,
Syndic.

No. 181, rue Saint-Jacques.
Montréal, 9 mai 1876. 3137

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Philo D. Brown, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le cinquième jour de juillet prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

PHILO D. BROWN.
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 mai 1876. 3139

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re: P. & T. Donnelly, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed in their favor by their creditors in number required by law, and on Thursday, the twenty second day of June next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

P. & T. DONNELLY.
Per LACOSTE & DRUMMOND
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th May, 1876. 3120

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dawson J. Stewart and Francis Wilson, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

I, the undersigned, James Coghlan, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JAMES COGHLAN,
Assignee.

Montreal, 16th May, 1876. 3126

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. B. Carmichael, of Sherbrooke, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, open to objection until the fifth day of June next, after which the dividends will be paid.

DUNCAN McFARLANE,
Assignee.

236, McGill street.
Montreal, 18th May, 1876. 3132

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John McDougall & James McDougall, co-partners, carrying on business at Three Rivers, as storekeepers, under the name or firm of John McDougall & Sons, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, at Three Rivers, on Tuesday, the thirteenth day of June, 1876, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 18th May, 1876. 3134

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Stephen, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter in the place of T. S. Brown, Esq., resigned. Creditors who have not already filed their claims are requested to do so before me within one month.

JOHN FAIR,
Assignee.

No. 181, Saint James street.
Montreal, 9th May, 1876. 3138

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Philo D. Brown, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of the said court a consent by his creditors to his discharge, and on the fifth day of July next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PHILO D. BROWN.
By A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th May, 1876. 3140

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Benson, Bennett & Co., faillis.
Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la Basse-Ville de la cité de Québec, rue Saint-Pierre, lundi, le cinquième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer un acte de composition et de décharge fait par Alfred F. A. Knight, un des dits faillis.

WM. WALKER,
Syndic officiel.
Québec, 18 mai 1876. 3141

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jules Perrault, failli.
Je, soussigné, A. L. Chaput, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. L. CHAPUT,
Syndic.
Bureau : 223, rue des Commissaires,
Montréal, 16 mai 1876. 3147

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }
Dans l'affaire d'Antoine Lampron dit Lacharité, failli.

Samedi, le vingt-quatrième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ANTOINE LAMPRON dit LACHARITÉ.
Par W. J. WATTS,
Son procureur *ad litem*.
Drummondville, 17 mai 1876. 3145

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Thibaudeau, frères et Cie, marchands, Montréal, Demandeurs ; contre Joseph Renaud et Camille Gariépy, faisant affaires sous les nom et raison de Renaud et Gariépy, rue Notre-Dame, Montréal, Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.
ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre et Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 17 mai 1876. 3153

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph A. Renaud et Camille Gariépy, tous deux de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de Renaud et Gariépy, marchands, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre et Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le treizième jour de juin, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre et Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 18 mai 1876. 3155

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph C. Dagenais, commerçant, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le sixième jour de juin 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 11 mai 1876. 3157

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Benson, Bennett & Co., Insolvents.
The creditors are notified to meet at my office, in the Lower Town of the city of Quebec, in Saint Peter street, on Monday, the fifth day of June next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge made by Alfred F. A. Knight, one of the said insolvents.

WM. WALKER,
Official assignee.
Quebec, 18th May, 1876. 3142

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jules Perrault, an Insolvent.
I, the undersigned, A. L. Chaput, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. L. CHAPUT,
Assignee.
Office : 223, Commissioners street.
Montreal, 16th May, 1876. 3148

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }
In the matter of Antoine Lampron dit Lacharité, an Insolvent.

On Saturday, the twenty fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANTOINE LAMPRON dit LACHARITÉ.
By W. J. WATTS,
His attorney *ad litem*.
Drummondville, 17th May, 1876. 3146

INSOLVENT ACT OF 1875.

Thibaudeau Bros. & Co., merchants, Montreal, Plaintiffs ; against Joseph Renaud and Camille Gariépy, trading under name and style of Renaud et Gariépy, Notre Dame street, Montreal, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.
ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre et Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montréal, 17th May, 1876. 3154

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph A. Renaud and Camille Gariépy, both of the city of Montreal, trading under the name and style of Renaud & Gariépy, merchants, Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavierstreet, Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of June, A. D. 1876, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montréal, 18th May, 1876. 3156

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph C. Dagenais, of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Tuesday, the sixth day of June, 1876, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montréal, 11th May, 1876. 3158

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert B. Murray commerçant, de Montréal, failli.

Le failli a déposé dans mon bureau un acte de décharge, portant avoir été signé par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le sixième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour considérer le dit acte de décharge.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Ferguson.
Montréal, 17 mai 1876. 3159

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David Downs, failli.

Je, soussigné, Henry T. Anderson, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de les produire entre mes mains sous un mois.

HENRY T. ANDERSON,
Syndic.

Montréal, 9 mai 1876. 2863 2

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. } No. 1.

Dans l'instance de La Cité de Montréal, Requérante en expropriation sur la rue Saint-Pierre; et George Martin, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour la somme de deux mille huit cent quatre-vingt piastres, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante, par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit: "Ce morceau de terre borné en front par la rue Saint-Pierre, d'un côté par la ruelle Fortification, et de l'autre côté par la rue Craig, étant partie du lot numéro deux cent huit, sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Ouest de la cité de Montréal."

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

Bureau du Protonotaire, P. C. S.
Montréal, 16 mai 1876. 3129

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert B. Murray, of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of discharge, purporting to be signed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the sixth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to take said deed of discharge into consideration.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Ferguson.
Montreal, 17th May, 1876. 3160

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of David Downs, an Insolvent.

I, the undersigned, Henry T. Anderson, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

HENRY T. ANDERSON,
Assignee.

Montreal, 9th May, 1876. 2864

Rules of Court.

Province of Québec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montréal. } No. 1.

In the matter of The City of Montreal, Petitioner in expropriation in Saint Peter street; and George Martin, Indemnitaire.

Public notice is hereby given that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court the sum of two thousand eight hundred and eighty dollars, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely: "That piece of land bounded in front by Saint Peter street, on one side by Fortification lane, and on the other side by Craig street, being part of lot number two hundred and eight, on the official plan and book of reference for the West ward of the city of Montreal."

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette* the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had without respect to any rights they may have.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

Prothonotary's Office, P. S. C.
Montreal, 16th May, 1876. 3130